

**Pour envisager l'avenir  
autrement**

## Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre:

Pour envisager l'avenir autrement : la souveraineté  
(Collection Le temps du monde)

ISBN 2-89035-366-4

1. Nationalisme - Québec (Province). 2. Souveraineté. 3. Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes - Québec (Province). 4. Québec (Province) - Histoire - Autonomie et mouvements indépendantistes. 5. Bloc québécois. I. Collection: Le temps du monde (Montréal, Québec).

FC2926.9.N3P68 2002    320.54'09714    C2002-941011-8  
F1053.2.P68 2002



*Les Éditions Saint-Martin bénéficient de l'aide de la SODEC pour l'ensemble de leur programme de publication et de promotion.*

*Les Éditions Saint-Martin sont reconnaissantes de l'aide financière qu'elles reçoivent du gouvernement du Canada qui, par l'entremise de son programme d'Aide au Développement de l'industrie de l'Édition, soutient l'ensemble de ses activités d'édition et de commercialisation.*

**Canada**

Édition: Vivianne Moreau

ISBN 2-89035-366-4

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, 2<sup>e</sup> trimestre 2002



©2002 Les Éditions Saint-Martin

5000, rue Iberville, bureau 203

Montréal (Québec) H2H 2S6

tél. : (514) 529-0920

télééc. : (514) 529-8384

st-martin@qc.aira.com

### Tous droits réservés

Aucune partie de ce livre ne peut être reproduite ou transmise sous aucune forme ou par quelque moyen électronique ou mécanique que ce soit, par photocopie, enregistrement ou par quelque forme d'entreposage d'information ou système de recouvrement, sans la permission écrite de l'éditeur.



**Un collectif du Bloc québécois sous la direction de  
Pierre Paquette**

# **Pour envisager l'avenir autrement**

**LA SOUVERAINETÉ**

 **ÉDITIONS  
SAINT-MARTIN**



**Cette collection s'intéresse à tous les domaines de la vie en société, qu'ils soient sociaux, économiques, culturels ou politiques. Elle cherche à dépasser les lieux communs et les modes du moment pour rendre disponibles des livres qui inscrivent leur contenu dans le temps et donnent des éléments pour interpréter le temps présent.**

**Tout en favorisant la réflexion à partir de la réalité du monde d'ici, cette collection présente des ouvrages analysant les tendances globales qui façonnent aujourd'hui le monde de demain.**

**Pierre PAQUETTE**

*Chères lectrices et chers lecteurs,*

*Le texte Pour envisager l'avenir autrement : la souveraineté s'inscrit dans un effort continu du Bloc québécois de mettre à jour le projet qui vise à faire du Québec un pays souverain. Sous la direction de Pierre Paquette, Stéphane Bergeron, Bernard Bigras, Diane Bourgeois, Paul Crête, Francine Lalonde, Yvan Loubier, Richard Marceau, Yves Rocheleau, Hélène Alarie et Benoit Sauvageau ont tous puisé à même leur expérience de députés de la Chambre des communes pour montrer, à partir des dossiers qu'ils sont amenés à défendre chaque jour, en quoi la souveraineté du Québec demeure plus pertinente que jamais. Je tiens à les remercier, de même que tous ceux ayant participé à cet ouvrage, pour leur excellent travail.*

*Au cours des dernières années, nous avons longuement réfléchi sur la citoyenneté, la démocratie, la mondialisation, la signification de l'union sociale canadienne et, dernièrement, sur la Zone de libre-échange des Amériques ainsi que sur le développement durable. Ces réflexions, nous les avons menées ouvertement, avec nos militants autant qu'avec de très nombreux représentants de la société civile autant québécoise qu'internationale. Aujourd'hui, les députés du Bloc québécois se servent quotidiennement de ces réflexions qui nous permettent d'agir en fonction des volontés et des intérêts des Québécoises et des Québécois, en prenant en compte le contexte dans lequel évolue notre société.*

*Ces réflexions nous ont amenés à la conclusion que la souveraineté du Québec était devenue encore plus importante et urgente qu'aux débuts du Bloc québécois, en 1990. Mais ce qui a été le moteur de ce texte, ce sont les innombrables batailles quotidiennes menées par les députés du Bloc à Ottawa depuis maintenant 12 ans, sur des sujets aussi variés que les transferts aux provinces, l'assurance-emploi, les jeunes contrevenants, les congés parentaux ou la politique étrangère.*

*Il faut savoir que le Bloc québécois n'est pas à Ottawa pour s'opposer à toutes les décisions prises par le gouvernement du Canada sans égards à leur impact sur la société québécoise. Au contraire, les députés de notre formation tentent, à chaque fois que cela est possible, de trouver des compromis à même de rallier les opinions canadienne et québécoise, de façon à ce que le travail de chacun contribue à l'avancement des nations canadienne et québécoise.*

*C'est pour cette raison que le Bloc québécois a voté à de nombreuses reprises avec le gouvernement en place ou a forgé une coalition avec les partis d'opposition afin de défendre les intérêts des Québécois lorsqu'ils coïncident avec ceux des Canadiens. Mais dans certaines circonstances, les choix des Québécoises et des Québécois sont fort différents des choix du Canada.*

*Dans ces moments cruciaux pour le Québec, le Bloc québécois est le seul parti à Ottawa qui prend fait et cause pour les Québécoises et les Québécois. L'action politique des députés du Bloc québécois n'est donc pas fondée sur un dogme, mais sur une conviction profonde : les Québécoises et les Québécois forment une nation. Et comme toute nation, la nation québécoise a des valeurs et des intérêts qui lui sont propres. Le rôle du Bloc consiste à promouvoir et défendre ces valeurs et ces intérêts.*

*Or, les valeurs québécoises ne sont pas toujours reflétées dans les lois canadiennes, les décisions financières et budgétaires du Canada ou au sein des forums internationaux où le Canada est supposé représenter le Québec. Cela n'est pas étonnant puisque le Canada refuse de reconnaître l'existence de la nation québécoise et relègue la culture québécoise au rang de « composante régionale »!*

*Les intérêts du Québec – comme en font foi les nombreuses résolutions unanimes de l'Assemblée nationale ignorées par le Canada – sont trop souvent mis de côté par l'État canadien, ce qui freine considérablement la progression du Québec dans tous les domaines.*

*Bien sûr, plusieurs personnes souhaiteraient que le Canada aménage une place particulière au Québec, de façon à ce que les Québécoises et les Québécois puissent exercer leur auto-*

*mie au sein du Canada. Mais des projets beaucoup moins ambitieux, comme l'accord du Lac Meech, ont échoué sur les récifs tranchants de la rigidité canadienne. Cette rigidité origine pour beaucoup du rapatriement unilatéral de la Constitution de 1982 et de la formule d'amendement extrêmement contraignante qui l'accompagnait. Rappelons que le Québec a toujours refusé de signer cette Constitution, contrairement aux provinces canadiennes.*

*Depuis, cette rigidité s'est encore durcie, avec l'entente-cadre sur l'union sociale canadienne, une fois encore unanimement répudiée par l'Assemblée nationale, alors que les provinces canadiennes signaient de bon gré. La Loi sur la clarté, une tentative éhontée de priver la nation québécoise de la prérogative de décider de son propre avenir, a elle aussi été dénoncée unanimement par l'Assemblée nationale. Et pour finir, le déséquilibre fiscal, une situation qui prive le gouvernement du Québec de la possibilité d'investir l'argent des Québécois là où les besoins sont pourtant criants. La marge de manœuvre du Québec au sein du Canada se réduit donc chaque jour, juridiquement, politiquement et financièrement.*

*En matière de travail, de santé, d'éducation, de politique de la famille, d'environnement, de finances publiques, de culture, de politique scientifique, d'aménagement du territoire, de justice, de démocratie et dans tous les aspects de la vie quotidienne, les Québécoises et les Québécois font des choix qui sont différents de ceux du Canada. Nous le voyons tous les jours à Ottawa.*

*Pendant que le Québec bataille constamment au sein du Canada, auprès de l'Île-du-Prince-Édouard, du Manitoba, de l'Alberta ou du gouvernement fédéral pour préserver ses intérêts et faire valoir ses choix, des décisions concernant la culture, la santé, l'éducation, le transport ou le commerce se prennent au sein des forums internationaux. Des milliards de dollars de marchandises sont échangées entre le Québec et le monde, ce qui fait que la moitié de l'économie et des emplois québécois en dépendent. Des discussions concernant un éventuel périmètre de sécurité nord-américain, une monnaie commune ou un Fonds social des Amériques ont cours au sein de l'ALÉNA et une Zone de libre-échange des Amériques se négocie. Toutes ces décisions et toutes ces discussions qui ont ou auront un impact majeur sur notre vie quotidienne ont lieu en l'absence du Québec.*

*Que ce soit pour des problèmes très concrets comme la construction de routes, le financement des systèmes de santé ou d'éducation, un programme de congés parentaux ou le retrait préventif d'une femme enceinte ou encore des problèmes globaux comme le réchauffement du climat, le commerce international, le développement international ou la diversité culturelle, la nation québécoise a trop peu d'emprise sur son avenir, que ce soit au sein du Canada ou au sein des forums internationaux.*

*Que peut une nation qui ne fait pas elle-même toutes ses lois, n'investit pas elle-même tous ses impôts et n'est pas présente au sein des forums internationaux pour promouvoir et défendre ses valeurs et ses intérêts? Comment la nation québécoise pourrait-elle décider elle-même de son avenir sans maîtriser ces outils?*

*À partir de leur travail quotidien de représentants élus de la population québécoise et de leurs batailles quotidiennes, les députés du Bloc québécois démontrent, avec ce texte, qu'il est possible et nécessaire d'envisager l'avenir de la nation québécoise autrement. Un avenir où les Québécoises et les Québécois feront leurs lois, selon leurs valeurs et leurs intérêts; un avenir où ils investiront leur argent, selon leurs valeurs et leurs intérêts; un avenir où ils négocieront avec les autres nations l'édification d'un monde meilleur, selon leurs valeurs et leurs intérêts. Cela s'appelle la souveraineté.*

Gilles DUCEPPE  
Chef du Bloc québécois



## **Pour envisager l'avenir de la nation québécoise autrement**



L'existence du Bloc québécois repose sur une idée simple mais fondamentale : les Québécoises et les Québécois forment une nation. À Ottawa, les seuls députés qui fondent leurs actions sur cette réalité fondamentale, ce sont les députés du Bloc québécois.

Les députés des autres partis politiques fédéraux fondent leurs actions sur l'idée que les Canadiennes et les Canadiens forment une nation, les Québécoises et les Québécois n'étant qu'une *composante régionale* de la nation canadienne. Selon cette logique canadienne, l'État québécois n'est qu'une province comme l'Île-du-Prince-Édouard ou l'Ontario. Et l'Assemblée nationale n'a ni plus ni moins de pouvoir que les Parlements terre-neuvien ou albertain, c'est-à-dire les capacités limitées d'un État régional.

Les intérêts et les valeurs des nations québécoises et canadiennes ne sont cependant pas toujours en opposition. La preuve en est que le Bloc québécois n'a pas hésité à voter avec le gouvernement libéral ou avec les autres partis canadiens à de multiples reprises dans le passé. Mais lorsque les intérêts et les valeurs de la nation québécoise s'opposent aux valeurs et aux intérêts de la nation canadienne, ce sont les valeurs et les intérêts canadiens qui guident les députés des autres partis fédéraux, y compris ceux du Québec.

Et lorsqu'il y a un enjeu fondamental discuté entre les provinces et Ottawa, les provinces n'hésitent pas à s'entendre avec Ottawa, comme ce fut le cas pour le rapatriement unilatéral de la Constitution, pour l'union sociale canadienne ou dans le cas de la *Loi sur la clarté*. À des moments aussi névralgiques, le Bloc québécois est le seul parti politique à Ottawa qui a défendu la même position que l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec.

Depuis ses débuts, le Bloc québécois a toujours fondé ses actions sur un double objectif : défendre et promouvoir les intérêts des Québécoises et des Québécois quotidiennement à Ottawa et promouvoir le projet qui vise à faire du Québec un État souverain. Pour les députés du Bloc, ces deux grands objectifs sont complémentaires, car la souveraineté du Québec – c'est-à-dire la capacité de faire ses lois, d'investir ses impôts et de négocier et signer des traités internationaux – est dans l'intérêt premier des Québécoises et des Québécois.

La souveraineté, si elle n'est pas une idée neuve, est plus pertinente que jamais. Les tragiques événements du 11 septembre 2001 nous l'auront révélé, car jamais, depuis 1990, les députés du Bloc québécois n'auront assisté à d'aussi nombreux débats au Canada sur la question de la souveraineté. La souveraineté du Canada, bien sûr. Cette souveraineté, si importante au cœur des Canadiens, du gouvernement du Canada, aux partis politiques du Canada. Si la souveraineté est si importante pour le Canada, pourquoi, quand il s'agit du Québec, la souveraineté serait un concept dépassé? Le texte qui

suit vise à démontrer aux Québécoises et aux Québécois que la souveraineté est plus pertinente que jamais pour le Québec. Elle est pertinente et urgente!

#### LA SOUVERAINETÉ

##### **Être**

L'Assemblée nationale et tous les députés du Bloc québécois élus à Ottawa refusent que le Québec signe la Constitution canadienne, l'entente-cadre sur l'union sociale ou accepte la *Loi sur la clarté*. Ce consensus repose sur une réalité: les Québécoises et les Québécois forment une nation. Or une nation doit avoir la capacité de faire ses lois, d'investir ses impôts et d'exister sur la scène internationale, selon ses valeurs et ses intérêts. Ces trois capacités sont les attributs de la souveraineté. Cette souveraineté de la nation québécoise, qu'elle s'exerce au sein du Canada ou dans le monde, est incompatible avec le cadre fédéral canadien.

##### **Exister**

L'Assemblée nationale et tous les députés du Bloc québécois élus à Ottawa considèrent que l'État québécois devrait être présent aux tables de négociation internationale. Ce consensus n'est pas fortuit, il repose sur le fait que la nation québécoise a des valeurs et des intérêts propres à promouvoir au sein des forums internationaux et de la volonté qu'ont les Québécoises et les Québécois d'exister sur la scène internationale et d'être en interaction avec les autres nations de la planète. Cette capacité d'exister sur la scène internationale est incompatible avec le cadre fédéral canadien.

##### **Investir**

L'Assemblée nationale et tous les députés du Bloc québécois élus à Ottawa sont d'avis qu'il existe un déséquilibre fiscal – les besoins fondamentaux au Québec et l'argent à Ottawa – entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec et qu'il est nécessaire de le corriger. Ce consensus repose sur l'idée que les Québécoises et les Québécois ont des besoins et des façons de faire qui leur sont propres et que la capacité de lever et gérer ses impôts devrait aller de pair avec ces besoins. Cette capacité d'investir selon ses besoins et ses priorités est incompatible avec le cadre fédéral canadien.

##### **Progresser**

L'Assemblée nationale et tous les députés du Bloc québécois élus à Ottawa sont d'avis que la nouvelle *Loi sur les jeunes contrevenants* d'Ottawa est une régression pour le Québec. Ce consensus repose sur le fait qu'il est plus profitable et moins coûteux pour une société d'offrir aux jeunes contrevenants l'occasion de se réhabiliter, plutôt que de les envoyer en prison, à l'école du crime. L'exemple des jeunes contrevenants illustre bien que cette capacité de faire ses lois, pour répondre à ses valeurs et à ses besoins, est incompatible avec le cadre fédéral canadien.

##### **Agir**

L'Assemblée nationale et tous les députés du Bloc québécois élus à Ottawa considèrent qu'il est du devoir des parlementaires d'approuver ou de rejeter un accord international en fonction des intérêts et des valeurs de la nation québécoise. Ce consensus repose sur l'idée que les Québécoises et les Québécois n'ont pas à subir la

mondialisation, mais doivent plutôt se donner la capacité d'agir sur celle-ci, en négociant eux-mêmes les ententes internationales qui les lient. Cette capacité de la nation québécoise d'agir sur la mondialisation plutôt que de la subir est incompatible avec le cadre fédéral canadien.

### **Avancer**

L'Assemblée nationale et tous les députés du Bloc québécois élus à Ottawa sont en faveur d'un programme québécois de congés parentaux. Ce consensus repose sur la nouvelle réalité du travail en ce début de siècle qui rend difficile la conciliation entre le travail et la famille. Les femmes sont maintenant majoritairement sur le marché du travail et elles sont également celles qui soutiennent le plus le fardeau familial et souffrent le plus de pauvreté. Le refus d'Ottawa de négocier avec le Québec de façon à lui permettre d'offrir un programme de congés parentaux montre bien que la capacité de la nation québécoise d'avancer vers une société plus juste est incompatible avec le cadre fédéral canadien.

### **Respirer**

L'Assemblée nationale et tous les députés du Bloc québécois élus à Ottawa ont manifesté leur volonté de voir le Québec participer à l'effort international sans précédent de protection de notre environnement que constitue le Protocole de Kyoto. Ce consensus repose sur l'idée que la nation québécoise, comme les autres nations de la planète, a le devoir de préserver l'avenir. Ce consensus repose également sur l'idée que les intérêts économiques du Québec – notamment de ses régions – et la protection de l'environnement sont convergents. L'impossibilité pour l'Assemblée nationale de ratifier le Protocole de Kyoto démontre bien que la capacité de la nation québécoise de faire ses lois et de négocier et signer des traités internationaux est incompatible avec le cadre fédéral canadien.

### **Décider**

Devant les capacités de plus en plus limitées du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale d'appliquer ses choix, les Québécoises et les Québécois se détournent de plus en plus des institutions démocratiques. Le cynisme envers le processus politique, encouragé par le manque d'intégrité des membres du gouvernement fédéral, et l'abstention lors des élections éloignent toujours plus la population d'une emprise sur des décisions politiques qui, elles, continuent d'avoir un impact important sur la vie quotidienne des Québécoises et des Québécois. Cette capacité de la nation québécoise de décider pleinement de son avenir collectif démocratiquement est incompatible avec le cadre fédéral canadien.

### **Construire**

La nation québécoise, en ce début de siècle, est riche, progressiste, créatrice et solidaire. Depuis trente ans, la construction du Québec s'est considérablement accélérée, la nation québécoise ayant progressé comme peu d'autres nations auront réussi à le faire. La construction du Canada et de son identité a été tout aussi impressionnante et se poursuit dans un contexte de mondialisation et d'uniformisation. Ce processus est légitime.

Mais la construction du Québec et de son identité – un processus tout aussi légitime – est de plus en plus contrariée par cette volonté d'uniformisation du Canada, qui s'accompagne d'un refus de reconnaître la nation québécoise. Or, les Canadiens ont tranché lors du rapatriement unilatéral de la Constitution puis ont récidivé lors de la signature de l'union sociale par les premiers ministres des provinces et du Canada. Ceux qui croient encore que la fédération canadienne peut faire une place au Québec – en s'alliant avec les provinces canadiennes ou avec le gouvernement fédéral du moment – se trompent ou trompent la population.

### **Pour envisager l'avenir autrement**

Pour envisager l'avenir de la nation québécoise autrement, il nous faut nous donner les capacités de faire nos lois, de gérer nos impôts et d'exister sur la scène internationale. Cela s'appelle la souveraineté.

Il n'est pas du ressort du Bloc québécois de décider par quel moyen la nation québécoise se donnera ces capacités. C'est du ressort de l'Assemblée nationale. Mais puisque chaque parti politique québécois exige ces capacités, chacun a le devoir de proposer une solution qui permettra au Québec de sortir de l'impasse actuelle.

Pour le moment, seul le gouvernement du Parti québécois propose une solution qui offrirait à la nation québécoise la maîtrise de son destin. Cette solution, c'est un référendum sur la souveraineté du Québec. Cette option ne doit être rejetée sous aucun prétexte, car c'est le seul moyen démocratique dont disposent les Québécoises et les Québécois pour décider eux-mêmes de leur avenir en tant que nation.

Quant à l'idée d'accroître la souveraineté du Québec au sein du Canada, le Bloc québécois est bien placé pour savoir qu'il s'agit d'une illusion. Mais les partis politiques québécois qui promettent à la population que c'est possible doivent dès maintenant proposer une démarche réaliste, avec un plan B si la démarche annoncée échoue, comme toutes les démarches québécoises ont échoué depuis plus de trente ans.

Un moratoire sur cette question, comme le propose l'ADQ, constitue une façon commode de se mettre la tête dans le sable. Tandis que l'affirmation du PLQ voulant qu'une alliance avec les provinces puisse permettre au Québec de recouvrer sa souveraineté au sein du Canada est un déni de la réalité. Toutes les provinces canadiennes ont apposé leur signature au bas de l'entente-cadre sur l'union sociale. Toutes les provinces ont signé la Constitution canadienne. Toutes les provinces acceptent d'être représentées par le gouvernement du Canada au sein des forums internationaux. Ce sont également les provinces canadiennes qui ont torpillé l'accord du Lac Meech. Le chef du PLQ est bien placé pour le savoir, puisqu'il était lui-même responsable de sauver cet accord alors qu'il était à Ottawa et qu'il a échoué dans cette tâche.

Pour envisager l'avenir autrement, il ne suffit pas de réclamer plus de souveraineté pour la nation québécoise à l'intérieur du Canada. Le Canada a déjà répondu « non », et que le gouvernement québécois soit souverainiste ou fédéraliste n'y a rien changé. C'est la nation québécoise, et elle seule qui, en dernier ressort, décidera de son avenir. Pour envisager l'avenir autrement, la nation québécoise doit s'affranchir du cadre fédéral canadien et affirmer sa pleine et entière souveraineté.



## 1. Être



Trois députés, provenant de trois différents partis, se lèvent à l'Assemblée nationale pour voter. Les trois votent de la même façon, approuvant une motion réclamant que la Chambre des communes ne modifie pas la *Loi sur les jeunes contrevenants*, le Québec ayant mis en place un régime qui a du succès dans ce domaine.

Quelques jours plus tard, un député du Bloc québécois se lève à la Chambre des communes et explique aux parlementaires canadiens les réussites du modèle québécois de réhabilitation et leur demande de voter en faveur d'un amendement qui permettrait à la Chambre des communes de respecter le vœu unanime de l'Assemblée nationale, de façon à ce que le Québec puisse continuer son bon travail, sans empêcher le Canada d'aller dans une autre direction. Un député québécois du Parti libéral du Canada se lève, mais c'est pour voter contre cet amendement, comme l'ont fait les députés de tous les autres partis politiques canadiens.

Pendant ce temps, une Québécoise feuillette son hebdo local et lit une publicité du gouvernement du Canada qui affirme qu'Ottawa a adopté une nouvelle *Loi sur les jeunes contrevenants* qui est bonne pour le Québec.

### Une province comme les autres

La présence du Bloc québécois à Ottawa nous a permis de comprendre et de constater *de visu* la construction de la nation canadienne basée sur une stratégie concertée et qui gomme la spécificité québécoise, particulièrement depuis la quasi-victoire référendaire de 1995.

L'année 1867 a beau représenter la date charnière qui aurait consacré la naissance du Canada, l'État canadien moderne a véritablement vu le jour à l'occasion du rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982. Ce coup de force de Pierre Elliott-Trudeau a été imposé au Québec sans qu'il n'y ait jamais consenti. D'ailleurs, aucun gouvernement du Québec, fédéraliste et souverainiste, n'a reconnu la légitimité de la Constitution canadienne.

Le rapatriement constitutionnel établissait du même coup deux nouveaux dogmes essentiels à la construction de l'identité canadienne. Le multiculturalisme et l'égalité des provinces devenaient ces deux éléments encadrant et, par incidence, empêchant la reconnaissance de la nation québécoise. En effet, aux yeux du pouvoir canadien, la culture québécoise ne représente ni plus ni moins qu'une culture parmi tant d'autres formant la mosaïque canadienne. De même, par cette égalité des provinces érigée en dogme, le Québec ne peut exercer ses droits ou ses pouvoirs d'une manière qui le distingue des autres provinces, notamment par ses besoins nationaux et par ses approches plus progressistes.

### La consécration de l'entente-cadre sur l'union sociale

En 1999, le gouvernement fédéral et neuf provinces signaient l'entente-cadre sur l'union sociale. Pour la première fois, les provinces reconnaissaient formellement le pouvoir de dépenser du gouvernement du Canada, lui permettant du même coup

d'empiéter impunément dans les champs de compétences des provinces. Dès lors, ces dernières non seulement abandonnaient, mais abdiquaient devant le gouvernement central leur pouvoir d'intervention traditionnel et constitutionnel en échange d'un simple avis fédéral de 180 jours avant ses empiètements. Encore une fois, cette entente était avalisée sans le consentement du Québec.

Pour le gouvernement fédéral, le principe du respect du partage des compétences constitutionnelles, pourtant édicté dans la *Loi fondamentale du Canada*, était mis au rancart au profit de cette tendance centralisatrice et débridée du « *Ottawa-knows-best* ».

### **Le déséquilibre fiscal : voulu par Ottawa**

Le phénomène est appuyé par le déséquilibre fiscal, orchestré par Ottawa, minant d'autant la marge de manœuvre des gouvernements des provinces. Au moment même où le gouvernement central se vautre littéralement dans les surplus budgétaires, les gouvernements du Québec et des provinces, à l'exception de l'Alberta en raison de ses réserves de pétrole, peinent à garder la tête au-dessus de l'eau et à maintenir un niveau minimal de services auprès de leur population. Cet état de fait s'explique facilement par les coupures sauvages dans les paiements de transfert aux provinces, sans oublier le vol des surplus accumulés de la caisse d'assurance-emploi, régime rendu inaccessible pour six chômeurs sur dix. En conséquence, les provinces font aujourd'hui face à des coûts sans cesse croissants du financement des programmes sociaux, tout particulièrement dans le secteur de la santé, sans toutefois posséder et maîtriser les moyens pour y faire face.

Pour l'observateur attentif, il s'agit là d'une autre manifestation du pouvoir central d'assoiffer les provinces et de se porter en sauveur à la première occasion visant à éteindre en partie cette soif. Le gouvernement canadien en profite pour imposer de nouvelles normes nationales, des programmes fédéraux en santé, en éducation et en formation de la main-d'œuvre, le tout accompagné de protocoles de visibilité permettant au gouvernement fédéral de se faire valoir dans des domaines où, en fait, il a abandonné ses responsabilités.

### **Pour Ottawa, les consensus québécois n'ont aucune importance : trois exemples probants**

#### *Jeunes contrevenants*

Le débat ayant entouré la refonte de la *Loi sur les jeunes contrevenants* illustre parfaitement la volonté du gouvernement canadien d'ignorer la nation québécoise, d'en faire une province comme les autres, de mettre au pas cette composante récalcitrante en faisant fi des valeurs qui la caractérisent si distinctement.

Si le gouvernement du Canada avait voulu montrer un peu de souplesse, il aurait pu permettre un droit de retrait au Québec, tout en prenant le crédit d'une flexibilité du fédéralisme canadien. À l'inverse, en adoptant une attitude aussi intransigeante et cavalière, il démontre que la rigidité canadienne n'est pas un caprice du moment. Au Québec, tous les intervenants du milieu de la justice, des juges aux policiers en passant par les travailleurs sociaux, sans mentionner les élus unanimes de l'Assemblée nationale, désiraient le maintien de l'ancienne législation. On assistait à

la démonstration d'un des consensus les plus larges des dernières années au sein de notre société. Cette unanimité chez les intervenants s'appuyait sur l'approche novatrice du Québec, lequel affiche le taux le plus bas de criminalité juvénile en Amérique du Nord, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, depuis les vingt dernières années. Comment peut-on alors expliquer cette rigidité?

La réalité, si triste soit-elle, est bien simple. Ottawa a décidé de mettre en place une approche relevant davantage du secteur du prêt-à-porter, du *one size fits all!* Le gouvernement fédéral, sentant le vent froid de la droite sociale soufflant de l'Ouest canadien, a décidé de privilégier la répression plutôt que la réhabilitation. Le Bloc québécois ne se serait pas prononcé contre la nouvelle loi si, malgré son désaccord quant à sa philosophie, on avait permis au Québec de s'y soustraire et de maintenir l'application de l'ancienne législation. Le Canada est libre d'agir comme il l'entend, le Québec doit l'être aussi.

#### *Bourses du millénaire*

La création des Bourses du millénaire visait à répondre à un problème pressant au Canada, soit le surendettement des étudiants postsecondaires. Ce problème est avant tout canadien, puisque le Québec possède depuis longtemps un système de prêts et bourses qui fait en sorte de limiter l'endettement des étudiants québécois. Cela n'a pas empêché le gouvernement du Canada d'imposer une véritable guerre de tranchée au Québec, où l'unanimité régnait contre ce programme. Bien sûr, on constate l'empiètement délibéré du gouvernement central dans les sphères de compétences provinciales, mais, plus sournois et insidieux encore, Ottawa a privilégié l'élitisme au profit de l'accessibilité, l'une des caractéristiques fondamentales du système d'éducation québécois.

#### *Congés parentaux*

Le refus maintes fois répété du gouvernement fédéral de négocier, avec le gouvernement du Québec, le transfert de sommes d'argent visant à créer un programme de congés parentaux témoigne une fois de plus de son intransigeance et de sa volonté d'uniformisation. Ottawa refuse bêtement de négocier avec le Québec le transfert d'une part des cotisations québécoises au moment même où il engrange des surplus budgétaires colossaux et historiques à partir de ces mêmes cotisations à l'assurance-emploi que les Québécois envoient à Ottawa pour répondre à des besoins comme les congés parentaux! La volonté d'Ottawa à imposer des programmes uniformes privent ainsi des milliers de Québécoises et de Québécois de la possibilité de se prévaloir d'un congé parental.

#### **Une propagande qui coûte cher**

Cette offensive centralisatrice s'accompagne d'une vaste campagne de publicité et de propagande. L'objectif avoué vise à convaincre les Québécois qu'Ottawa représente le seul gouvernement national. Depuis 1995, plus de 650 millions de dollars ont été dépensés dans cet exercice sans précédent de propagande et de mise en valeur du rôle du gouvernement du Canada. Imaginons ce que le gouvernement du Québec aurait pu faire en santé, en éducation, pour la famille ou les régions avec 650 millions de dollars...

Les tournées régionales des ministres fédéraux, distribuant glorieusement les chèques arborant l'unifolié, dans les régions les plus affectées par la stratégie de compressions budgétaires du gouvernement est sans doute l'illustration la plus fidèle de l'arrogance et du cynisme du gouvernement du Canada. Cette stratégie coûteuse et inefficace concoctée par le Conseil privé et le Bureau d'information du Canada témoigne de ce que le gouvernement du Canada est prêt à faire pour imposer la vision canadienne aux Québécois et, au passage, engraisser les amis du régime. Prenant sûrement exemple sur le sentiment d'appartenance des Québécois au Québec, on rêve à Ottawa d'en faire autant avec le Canada. Or, un sentiment d'appartenance national, ça ne s'achète pas.

### **Le statu quo constitutionnel n'existe pas**

L'entente-cadre sur l'union sociale, le déséquilibre fiscal, le durcissement de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, les Bourses du millénaire, le refus d'Ottawa de négocier avec le Québec la mise en place d'un généreux programme de congés parentaux, sont autant d'exemples probants de l'attitude développée par le gouvernement du Canada à faire fi des positions du Québec, défendues par une Assemblée nationale unanime.

Tout cela n'est pas d'ordre théorique, loin de là. Qu'il s'agisse des frais de scolarité des étudiants et le montant des prêts et bourses, la qualité de nos soins de santé ou de l'accessibilité aux congés parentaux, tous ces dossiers représentent des exemples très concrets de l'impact négatif de la construction nationale du Canada sur notre vie quotidienne. La présence du Québec au sein du Canada nous empêche de mettre sur pied des programmes vraiment adaptés, et sur mesure, pour notre société.

Ce choc des valeurs est amplifié avec la progression des visées centralisatrices du pouvoir central au Canada. S'appuyant sur l'entente-cadre sur l'union sociale, et faisant face aux pressions croissantes de la mondialisation, Ottawa s'ingère de plus en plus dans les champs de compétences du Québec. L'Assemblée nationale verra son statut relégué au rang d'un gros conseil municipal par Ottawa et les consensus québécois continueront d'être ignorés.

Le *statu quo* n'existe pas. N'en déplaise aux libéraux de Jean Charest, le Canada se construit à un rythme sournois. Et la cadence s'accélère. Or, cette construction se réalise au détriment du Québec. Dans cette optique, il est farfelu d'imaginer un quelconque moratoire sur la question nationale, ce qu'avancent désespérément l'ADQ et son chef. La raison en est fort simple : un peuple ne peut faire du surplace.

### **Pour envisager l'avenir autrement : la souveraineté**

Pour envisager l'avenir autrement, un avenir où la nation québécoise peut être elle-même, le Québec doit s'affranchir des entraves du fédéralisme canadien tel qu'il se construit actuellement. Une nation avance ou régresse. L'appartenance au Canada rapetisse et marginalise le Québec de façon inquiétante. Une seule solution de rechange est possible et consiste en une pleine et entière maîtrise de ses moyens par le Québec. Cela s'appelle la souveraineté.



## 2 Exister



Si le Québec se réveillait demain, souverain, la place que ce nouveau pays prendrait dans le monde serait significative. Les changements dans la vie de beaucoup de Québécois et Québécoises dépasseraient largement l'image ridicule que Jean Chrétien tentait d'associer à cette volonté de participer au monde quand il parlait du « *flag sur le hood* » de quelques diplomates.

### **La pleine reconnaissance internationale du Québec et des Québécois**

Ce serait en effet en tant que Québécois et Québécoises que les athlètes, les artistes, les gens d'affaires, les parlementaires, les universitaires, participeraient aux événements sportifs, culturels, commerciaux, politiques ou intellectuels qui réunissent des délégations de tous les pays ou qui permettent de se faire connaître et reconnaître à l'étranger. Quelle différence ce serait de s'exprimer fièrement comme Québécois, plutôt que comme Canadien, de représenter le peuple québécois, de faire connaître la pensée, les besoins, les réalisations québécoises, le « modèle québécois » au lieu de devoir les travestir en « canadiens » ou les passer sous silence.

Aujourd'hui, sauf pour les activités internationales limitées du gouvernement du Québec, toute l'action internationale du Canada qui se fait en impliquant des « Canadiens » masque l'identité québécoise de ses participants souvent fort nombreux et ce, dans tous les domaines. Il n'y a aucune reconnaissance de la nation québécoise, le Québec est une province comme les autres.

C'est le résultat d'une volonté délibérée. Le Canada a dépensé des sommes considérables pour vendre son image de marque appelée « Canada » à l'étranger. Depuis le référendum de 1995, une véritable mobilisation de la fonction publique fédérale a été mise au service de l'unité canadienne et de l'apparence de l'unité canadienne à l'étranger. Or, le Canada y compte plus de 260 ambassades et bureaux, et plus de 1556 agents diplomatiques et consulaires. Les Québécois et Québécoises intéressés par une carrière diplomatique n'ont pas d'autre choix que de se fondre dans cette fonction publique de qualité, canadienne, où leur bilinguisme devient un atout canadien. On sait qu'une grande partie du travail de ces agents est de soigner l'image du Canada et de l'unité canadienne, de faire montre de la richesse de sa culture et de favoriser les investissements étrangers au Canada.

L'aide internationale aussi serait québécoise et les nombreux groupes qui s'y déploient pourraient débattre publiquement des façons de faire dans ce domaine si important. Les Québécois ont développé un savoir-faire qui n'est pas suffisamment connu et reconnu au Québec même, non seulement parce qu'il s'exerce à l'étranger,

mais aussi parce qu'il est financé par le gouvernement fédéral et que c'est à ce niveau que les débats se tiennent et que les politiques sont décidées.

Plus profondément, au niveau de l'action internationale comme à celui de la culture, le fait pour une société d'être différente, d'avoir développé des idées, des politiques, des comportements, des valeurs, des talents spécifiques colore et enrichit la communauté internationale quand elle s'y manifeste.

Inversement, le fait pour la nation québécoise de ne pas pouvoir se déployer pleinement elle-même au plan international, de ne jamais être interpellée comme telle sur les questions qui la touchent, constitue une perte, un manque qui se reflète sur les personnes. Les Québécoises et Québécois ne sont pas véritablement partie prenante dans les grands enjeux internationaux. Leur intérêt manifeste doit s'arrêter aux portes de l'international ou se manifester individuellement et comme Canadiens.

### **Le Québec et les Québécois prêts pour l'existence internationale**

Pourtant, s'il est un peuple, une nation prête pour l'international, c'est bien le Québec. La connaissance de la langue française, anglaise et souvent espagnole ouvre les portes d'une grande partie du monde. La situation géographique du Québec, voisin des États-Unis, appartenant aux Amériques et héritier de l'Europe lui confère d'ores et déjà une situation unique.

### **Un monde en pleine mutation**

Pendant longtemps, les affaires étrangères ne concernaient pas directement la population. Les relations internationales touchaient essentiellement le droit de la guerre, puis le droit applicable dans les zones internationales. Autant de sujets qui touchaient peu les citoyens dans leur vie quotidienne.

Ce n'est plus le cas. Une série de conventions, d'ententes et de traités internationaux affectent aujourd'hui tous les aspects de notre vie en société. Au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le Canada était lié par 2153 traités internationaux touchant des sujets aussi variés que la citoyenneté, la fiscalité, le droit criminel, le droit de propriété, le droit commercial, le droit du travail, l'environnement, la culture, la santé, l'éducation, les services sociaux, le fonctionnement des institutions de l'État et leur capacité à intervenir dans l'économie, pour ne nommer que ceux-là.

De plus, toute une toile d'organisations se développent par lesquelles s'organisent l'entraide et la solidarité internationales en faveur de la résolution de problèmes comme les conflits internationaux ou le sous-développement. La capacité pour un pays d'y contribuer, c'est la capacité pour une nation de faire bénéficier la communauté internationale tout entière de ses expériences et de ses forces. C'est, en somme, donner à sa population la capacité d'intervenir directement dans les affaires du monde.

La souveraineté inclut le droit pour une nation de conclure des ententes avec les autres nations. Cet attribut de la souveraineté, contrairement à une idée répandue, gagne en importance à mesure que le spectre des sujets discutés dans les forums internationaux s'élargit.

Les pays ne sont plus des bulles isolées les unes des autres. Ils sont de plus en plus interdépendants. D'où l'importance de pouvoir discuter et négocier directement avec les autres nations, sous peine de vivre en marge d'une planète qui se mondialise rapidement.

### **Le Québec est systématiquement exclu**

Actuellement, mis à part l'Organisation internationale de la Francophonie, le Québec n'est membre d'aucune organisation internationale. Le gouvernement du Québec a bien signé plusieurs ententes de coopération avec quelques pays, mais il n'est actuellement en mesure de signer aucun traité qui lierait les parties. Ottawa se garde l'exclusivité de tout ce qui concerne les affaires étrangères.

C'est le gouvernement du Canada seul qui négocie, signe et ratifie tous les traités internationaux, incluant plusieurs qui ne relèvent pas de la compétence fédérale. Pourtant, même si le gouvernement fédéral s'arroge ce droit, ce sont souvent les provinces qui doivent les mettre en œuvre. Il n'est plus acceptable que le Québec soit absent des forums internationaux où l'on discute des sujets qui le regardent au premier chef.

Or, il n'existe même pas de mécanisme formel par lequel le Québec serait associé aux négociations et le Bloc québécois a essuyé un refus catégorique à chaque fois qu'il a proposé qu'il en soit créé un.

Certains diront que, puisque les Québécois délèguent à Ottawa 75 députés pour parler en leur nom, le Québec est *de facto* représenté. Malheureusement, ces députés ne sont en rien associés à la négociation et la conclusion des ententes internationales. Le gouvernement s'en charge seul, sans participation de la Chambre des communes. En fait, il n'est même pas tenu d'informer la population et ses représentants des traités qu'il ratifie. La démocratie ne franchit pas les portes des Affaires étrangères, que le gouvernement du Canada considère comme sa chasse gardée. Le Québec est donc doublement exclu : d'une part par l'exclusion de son gouvernement et d'autre part par l'exclusion de ses représentants élus.

La souveraineté, c'est aussi la capacité d'être représenté directement auprès des autres pays via un réseau de missions diplomatiques. Ces ambassades représentent le pays et voient à défendre ses intérêts. Sauf en France, qui accorde à la délégation générale du Québec le statut de quasi-ambassade, le Québec a beaucoup de difficulté à parler aux autres pays, comme l'a encore montré le récent épisode où le gouvernement du Québec s'est vu interdire de signer une entente avec le Chili.

### **Le Québec ne serait pas un joueur mineur**

Évidemment, le Québec ne sera pas une superpuissance le jour de son accession à la souveraineté. Le Québec serait cependant un acteur d'une taille appréciable.

Le Québec serait plus peuplé que la majorité des pays membres de l'ONU. Avec un PIB de 228 milliards de dollars, il se situerait parmi les 20 premiers pays industrialisés de l'OCDE, avec une économie d'une taille comparable à celle de la Suisse ou de la Suède. Avec un PIB par habitant de plus de 30 000 dollars, il aurait un niveau de richesse comparable à celui de l'Allemagne ou du Japon. En fait, la

richesse de sa population (en termes de PIB par habitant) serait 5 % plus élevée que la moyenne des pays de l'OCDE.

Mais ce n'est pas que la taille qui détermine le rôle qu'un pays joue dans les affaires étrangères. C'est surtout la volonté. C'est ainsi que plusieurs pays d'une taille comparable à celle du Québec jouent un rôle de première importance. Pensons à la Norvège (4,3 millions d'habitants) qui, en offrant ses bons offices, a permis la conclusion des accords d'Oslo, qui sont passés à un cheveu de résoudre définitivement le conflit entre Israël et la Palestine. Ou encore l'Islande, un tout petit pays qui aura imposé au monde la norme des 200 miles marins en ce qui a trait à la limite des eaux territoriales.

Les plus petits pays sont généralement les plus farouches défenseurs des Nations Unies et du système multilatéral. Alors qu'à l'extérieur du système multilatéral, les pays puissants peuvent dicter leurs volontés, tous les pays ont leur mot à dire dans les institutions de l'ONU et le niveau d'influence d'un pays dépend pour une bonne part de sa crédibilité et de sa capacité à trouver un compromis intéressant. C'est ainsi que les pays scandinaves jouent depuis des années un rôle de premier plan à l'ONU, notamment en offrant leur médiation dans des conflits.

L'aide internationale est aussi une contribution qu'un pays peut apporter aux affaires étrangères. Or, d'une manière générale, les plus petits pays y contribuent bien davantage que les grands pays. Ainsi, en 2000, alors que les 22 pays membres de l'OCDE qui contribuaient à l'aide internationale y consacraient en moyenne 0,39 % de leur PIB, l'effort n'était que de 0,19 % dans les plus grands pays (membres du G-7) contre 0,45 % pour les autres. Cinq pays versent plus de 0,7 % de leur PIB, soit la cible déterminée par l'ONU, et aucun de ces pays n'a plus de 10 millions d'habitants. Notons que le Canada, avec seulement 0,23 %, se trouvait au 18<sup>e</sup> rang sur 22 pays.

S'il le désire, le Québec peut être un acteur de premier plan dans les affaires étrangères et mettre de l'avant une vision du monde qui lui ressemble et où il a sa place.

### **La présence du Québec : un atout pour la communauté internationale**

La réaction des Québécois après les attentats du 11 septembre 2001 le démontre bien : le Québec a une compréhension du monde qui lui est propre. Ainsi, un sondage CROP réalisé après les événements tragiques du 11 septembre révélait que 68 % des Québécois voulaient que les Américains cherchent à identifier les causes profondes de cette vague de violence pour trouver une solution pacifique, alors que les Canadiens étaient plutôt portés vers le renforcement de la sécurité et de la défense. Quand une nation a une compréhension du monde qui lui est propre, c'est qu'elle est mûre pour prendre sa place dans le concert des nations.

Dès son accession au statut d'État souverain, le Québec sera déjà un exemple pour la communauté internationale. Premièrement, parce qu'il a toujours emprunté une voie remarquablement démocratique dans son cheminement, ce qui est rare. Ensuite, parce qu'il est résolu à vivre en harmonie avec ses voisins et à respecter tous ses engagements internationaux. L'entrée dans le concert des nations d'un pays né dans de pareilles conditions serait dès le départ un *success story*.

Développer une politique étrangère, c'est projeter dans le monde ce que nous sommes et voir à y défendre nos intérêts. Aussi, en observant le Québec d'aujourd'hui, on peut d'ores et déjà voir quelle serait sa personnalité internationale :

- **Résolution pacifique des conflits :** L'histoire du Québec, c'est une perpétuelle recherche du compromis avantageux permettant de vivre en harmonie avec ses voisins. Pareillement, le Québec serait tout naturellement tourné vers la résolution pacifique des conflits.
- **Solidarité internationale :** Dans ses politiques, le Québec est une société à la fois riche et solidaire. Or, il y a un lien entre la solidarité dont les citoyens font preuve au sein de leur société et la solidarité dont ils font preuve envers les plus déshérités de la terre. Ainsi, le Canada, qui se trouve au 25<sup>e</sup> rang sur 29 membres de l'OCDE pour ses dépenses sociales, se trouve au 17<sup>e</sup> rang sur 22 pays donateurs d'aide internationale. Les États-Unis sont avant-derniers au chapitre des dépenses sociales et derniers au chapitre de l'aide au développement. À l'inverse, le Danemark, qui est deuxième au chapitre des dépenses sociales, est premier au chapitre de l'aide au développement. Comme le Québec est la province canadienne qui dépense le plus, en proportion de sa richesse, dans ses programmes sociaux, on peut présumer que la solidarité dont font preuve ses citoyens s'étendra au-delà de nos frontières lorsqu'ils auront directement accès au monde.
- **Le modèle québécois, source d'inspiration :** Au cours de la révolution tranquille, en une génération, le Québec est passé d'un relatif sous-développement au rang des nations les plus avancées au monde. Il l'a fait en comptant sur ses propres moyens, en investissant massivement dans l'éducation, en mettant sur pied des grandes institutions d'État et en privilégiant la concertation de tous les acteurs sociaux et économiques du Québec dans un grand chantier de développement. Peu de nations au monde ont réussi un tel exploit. C'est là un modèle qui mériterait d'être exploré par d'autres peuples qui luttent actuellement pour sortir de la pauvreté et du sous-développement. La présence du Québec dans la communauté internationale permettrait de partager cette expertise que nous avons et d'inciter d'autres pays à travailler à préserver la liberté d'action du gouvernement face à la mondialisation.
- **Promotion du commerce et de l'investissement :** Le Québec est une société commerçante. En fait, c'est une des sociétés les plus ouvertes au monde. Plus de 60 % de notre production est exportée, soit vers l'étranger, soit vers le Canada. Ce n'est pas par hasard si les Québécois ont été à l'avant-garde de l'intégration continentale en appuyant massivement le projet de libre-échange, avec les États-Unis d'abord puis avec l'Amérique du Nord. C'est l'appui du Québec qui a permis à Brian Mulroney de conclure ces accords. Étant donné la taille relativement restreinte de notre marché, nous avons besoin de cet accès au monde, particulièrement dans le domaine des technologies de pointe. Un Québec souverain aura le même besoin et aura donc la même attitude.
- **Défense de notre autonomie :** Le Québec, tout en étant une société remarquablement ouverte et désireuse de conclure des ententes avec ses voisins et partenaires, a toujours été jaloux de son autonomie. Notre modèle de développement

repose sur la capacité de l'État de fixer des balises au libre marché et à agir comme catalyseur des projets du Québec. Cette façon d'être, nous continuerons à l'avoir, souverains ou non.

**Pour envisager l'avenir autrement**

Pour envisager l'avenir autrement, un avenir où les Québécoises et les Québécois seront présents sur la scène internationale en tant que membres de la nation québécoise, avec ses valeurs, ses intérêts et sa façon de faire, le Québec doit se doter de la capacité d'exister sur la scène internationale. Cela s'appelle la souveraineté.



## 3 Agir



L'industrie chinoise du vélo menace la survie d'une entreprise de bicyclettes en Beauce; le transporteur de passagers «Orléans» est passé sous contrôle français; les wagons du métro de Mexico sont faits à La Pocatière; une entreprise de Lanaudière obtient le contrat de gestion des déchets au Costa Rica, 60 milliards de dollars ont quitté le Canada l'an dernier sous forme d'investissements directs ou autres placements et la liste pourrait s'allonger à l'infini.

Nos quotidiens nationaux et régionaux sont pleins de ces exemples qui démontrent clairement que la mondialisation est une réalité incontournable qui touche quotidiennement toutes les communautés, toutes les régions du Québec et tous les secteurs d'activités. Pas une municipalité, pas une industrie, pas un groupe de travailleurs qui ne soit affecté par cette réalité.

### **La mondialisation est là**

Qu'est-ce que la mondialisation? La mondialisation, c'est la suppression des entraves au libre-échange à l'échelle de la planète et l'intégration des économies par l'accroissement des interdépendances et des interrelations entre les États, les groupes financiers, industriels et commerciaux. Elle décrit le processus par lequel des événements, des décisions et des activités ayant cours en un point du monde finissent par avoir d'importantes répercussions sur des individus et des collectivités vivant très loin de là.

Ce processus n'est pas récent, mais il est évident que les nouvelles technologies de l'information et de transport, de même que la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995 et l'entrée des pays de l'Est de l'Europe et de la Chine dans le circuit des échanges marchands internationaux l'ont accéléré. La mondialisation constitue un changement profond et incontournable avec lequel il faut compter sans en accepter les dérives. Comme le rappelle Jacques Parizeau, ancien premier ministre du Québec, « On ne condamne pas les marées. On construit des digues, des jetées, on se protège, en somme. On n'excommunie pas la mer<sup>1</sup>. »

### **L'importance d'avoir tous nos outils**

Ceci ne signifie pas que les facteurs nationaux disparaissent. Ils demeurent marquants même sous la contrainte de ce processus. Le rôle de l'État change et changera mais demeurera essentiel dans le choix d'une stratégie gagnante pour chaque pays. Comme l'écrit Joseph E. Stiglitz, prix Nobel d'économie, « la mondialisation de l'économie a bénéficié à des pays qui l'ont mise à profit en cherchant de nouveaux marchés d'exportation et en s'ouvrant aux investissements étrangers. Cela dit, les pays pour lesquels elle a été le plus profitable ont été ceux qui ont pris eux-

---

1. *Le Québec et la ZLÉA : Un projet pour les Amériques?*, sous la direction de Pierre Paquette, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2002.

mêmes leur destin en main et ont compris le rôle que peut jouer l'État dans le développement<sup>2</sup>. »

La mondialisation demeure un phénomène inégal dans son extension et dont les conséquences ne sont pas inéluctablement négatives si elle est encadrée au plan national et international. Sans encadrement, à l'instar de ce qui se passe aujourd'hui pour le marché financier international, le social sera réduit à l'économique et l'économique sera ramené au financier. Un tel aboutissement ne serait pas favorable à la croissance et à l'emploi, en somme au bien-être des populations. C'est ainsi que la richesse moyenne s'accroît à l'échelle mondiale, mais le rapport des revenus entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres est passé de 30 pour 1 en 1960, à 78 pour 1 en 1999 et, dans plus de 80 pays, le revenu par tête est inférieur au niveau enregistré il y a dix ans.

La mondialisation rend donc la souveraineté du Québec plus urgente que jamais pour être capable comme nation commerçante d'avoir tous les outils à notre disposition pour être capable de tirer notre épingle du jeu dans un contexte où de nouvelles règles s'écrivent.

D'autant plus qu'aujourd'hui, les espaces économiques et les espaces politiques n'ont plus besoin d'être identiques. Pour le Québec comme pour la plupart des pays développés, l'espace économique, c'est l'Amérique du Nord et le monde. Nos échanges commerciaux avec le reste du monde sont aujourd'hui plus importants que nos échanges avec le reste du Canada. Notre horizon désormais, c'est le Québec dans le monde. Cette nouvelle réalité permet maintenant de créer plus facilement des espaces politiques qui correspondent aux véritables solidarités nationales. C'est ce qui explique qu'avec la libéralisation du commerce, plus de 30 nouveaux pays ont fait leur entrée à l'ONU depuis 1947, année de la création du GATT, ancêtre de l'Organisation mondiale du commerce.

### **L'enjeu de la démocratie**

Une des grandes inquiétudes des populations face à la mondialisation actuelle, c'est celui de la perte du contrôle démocratique, ce qu'on appelle le déficit démocratique. En effet, plusieurs personnes s'insurgent contre le danger de la perte de souveraineté des États que les institutions financières internationales, les marchés financiers et les spéculateurs cherchent « à discipliner » en leur dictant ce qu'ils doivent faire et ne pas faire. Mais, dans les faits, les pays ont de vrais choix à faire et il incombe aux élus politiques de faire ces choix.

Cela nécessite cependant la mise en place d'organismes supranationaux pour faire respecter les règles négociées entre les États et encadrer la mondialisation. Ces organismes doivent être sous le contrôle des États souverains et non pas de quelques bureaucrates comme c'est le cas actuellement. Il faut donc une réforme en profondeur des institutions internationales.

Cet objectif atteint, et le plus tôt sera le mieux, les Québécois et les Québécoises seront quand même victime de ce déficit démocratique. Toute une série de décisions

2. Joseph E. Stiglitz. *La Grande désillusion*, Paris, Fayard, 2002.

ne seront désormais plus prises à Ottawa ou à Québec mais au sein de ces organismes supranationaux par les États souverains. Cela aura pour effet d'éloigner encore plus le pouvoir des Québécoises et des Québécois si nous restons une province. Le Québec devenu souverain pourra, par contre, promouvoir ses valeurs, défendre les intérêts de la nation québécoise et choisir ses alliances pour faire avancer ses idées.

Sur plusieurs sujets, le Québec a des intérêts et des vues plus proches de pays comme les pays scandinaves ou les pays latino-américains qu'avec les régions canadiennes. Le Québec souverain pourrait contribuer à la mise en place d'une approche humaniste et solidaire de l'intégration de la planète. La recherche de la liberté, le souci du partage, de la justice et sa tradition de coopération prédisposent le Québec à être un véritable défenseur de ces valeurs et de l'importance qu'on leur accordera dans les discussions et les accords internationaux.

De plus, son poids ne serait pas négligeable puisque le Québec est un petit pays comme toute assez riche, puisque notre richesse par d'habitant (PIB *per capita*) se compare à celui de l'Allemagne et du Japon et surpasse celui de la France, du Royaume-Uni et de la Suède.

### **Démocratiser les négociations**

Nous devons, comme souverainistes, déjà dessiner les contours de la position qu'un Québec souverain défendra au sein du concert des nations. D'abord, pour montrer l'ampleur des possibilités qu'ouvre l'accession du Québec à sa pleine souveraineté, mais aussi pour nous guider dans notre positionnement actuel sur la façon dont se passent les choses et face aux orientations du gouvernement du Canada.

Pour ce qui est du processus de négociation lui-même, il faut constater qu'au plan du discours, le gouvernement canadien dit aujourd'hui vouloir mener les négociations, que ce soit à l'OMC ou dans le cadre de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), en démontrant plus de transparence. Il est clair qu'il s'agit là en grande partie d'une opération de relations publiques. Ainsi, tout au long de la préparation du Sommet de Québec, Marc Lortie, le représentant du premier ministre du Canada, et les organisateurs du Sommet des peuples ont eu quelques rencontres. Qu'est-ce que le gouvernement canadien a retenu de ces rencontres? Rien! De plus, cette nouvelle profession de foi en faveur de la transparence n'a pas empêché le gouvernement canadien de signer en plein Sommet des Amériques un accord de libre-échange avec le Costa Rica sans débat public. Il y a là matière à s'inquiéter de la sincérité du gouvernement du Canada.

Un Québec souverain exigerait comme d'autres pays, et comme la société civile, une véritable démocratisation de la construction des grands ensembles économiques et un processus plus transparent des processus de négociation des accords commerciaux. Au Québec, le Réseau québécois sur l'intégration continentale qui regroupe les centrales syndicales, les groupes sociaux ainsi que les organisations de coopération internationale, demande d'être reconnu et intégré au processus comme le sont les gens d'affaires, ce que le gouvernement canadien a refusé. Pourtant, c'est l'ensemble de la société civile qui est concerné et pas seulement quelques groupes. C'est pourquoi il faut que tous les groupes jouissent de la même accessibilité aux décideurs, qu'ils aient des préoccupations démocratiques, sociales, environnementales ou commerciales.

La population n'accepte plus les négociations faites au sein d'un club exclusif de gouvernements et effectuées derrière des portes closes. La société civile exige le droit de parole qui lui revient et il est impératif de répondre à ces préoccupations. Le processus démocratique implique que les points de vue et les opinions se confrontent de manière continue pour aboutir à des décisions majoritaires. À cet effet, le sort réservé à l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI) de même que l'opposition grandissante à toute forme de mondialisation devraient d'ailleurs servir de leçon et faire réfléchir le gouvernement du Canada. Nous avons tout intérêt à ce que les débats de société qu'implique l'ouverture des économies se fassent.

Actuellement, il y a un réel danger de « *backlash* » contre le commerce et le libre-échange aussi bien à gauche qu'à droite de l'échiquier politique. Même si les médias font généralement plus état des manifestations d'organisations qualifiées d'« anti-mondialisation », il ne faut pas minimiser l'importance des réflexes protectionnistes d'une partie de la population, plus conservatrice. L'appui à la candidature de Ross Perot aux élections présidentielles américaines de 1993 comme le conflit actuel dans le bois d'œuvre illustrent cette réalité.

Si la participation de la société civile doit être élargie, il faut aussi renforcer le rôle des parlementaires dans ces processus de négociations internationales. Aucun mécanisme formel n'existe au sein de la ZLÉA et de l'OMC afin d'assurer une présence parlementaire au cours des négociations. Cette présence est essentielle afin de combler une partie du déficit démocratique. Les parlementaires sont élus par la population et représentent tous les points de vue et orientations de celle-ci. Leur présence apporterait une légitimité qui ne peut exister autrement.

Il est difficile de comprendre la résistance du gouvernement canadien à une implication réelle des députés. Il a, en effet, défait deux motions du Bloc québécois, appuyées par tous les partis d'opposition, qui demandaient que la Chambre des communes débattenne et vote sur tout accord final concernant la ZLÉA avant sa ratification par le gouvernement.

La concentration du pouvoir au sein des exécutifs au détriment des pouvoirs des parlements et des parlementaires va directement à l'encontre de l'un des objectifs de la démarche d'intégration continentale qui est le renforcement de la démocratie. Comment penser consolider la démocratie en affaiblissant la démocratie représentative? Comment la valoriser si on exclut les députés comme le fait le gouvernement du Canada? Le gouvernement du Québec l'a bien compris en déposant le projet de loi 52 assurant que l'Assemblée nationale aura à se prononcer sur tous les traités d'importance avant qu'ils ne soient ratifiés par le gouvernement.

### **Une autre question primordiale : la promotion des droits**

L'intégration économique représente un défi certain lorsqu'il est question de droits démocratiques et sociaux. Pourtant, nous croyons que la mondialisation peut créer les conditions pour le développement des droits et l'amélioration des conditions de vie et de travail. Il faut renverser l'ordre des choses. L'approche actuelle du gouvernement canadien, c'est que la libéralisation du commerce favorise la démocratie. Les faits démentent cette vision. Il faut au contraire utiliser les initiatives d'ouverture des marchés pour renforcer immédiatement les droits démocratiques, sociaux

et environnementaux, sinon non seulement les populations des pays les plus pauvres n'en bénéficient pas, mais souvent elles verront leurs conditions de vie se détériorer.

Tout le monde se rappelle comment le gouvernement canadien a fait des d'efforts en termes de relations publiques pour faire passer le Sommet de Québec pour le Sommet de la « Démocratie ». L'idée était évidemment de minimiser l'importance de la négociation en cours sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). Il y a un an, au sortir du Sommet des chefs d'État et de gouvernement, après trois jours de manifestations diverses très majoritairement pacifistes, personne n'avait été dupe de la manœuvre. Un an plus tard, c'est encore plus vrai.

Hormis l'adoption de la Charte démocratique par l'Organisation des États américains (OEA), la situation concrète de la démocratie s'est détériorée depuis un an, ici et ailleurs. D'abord, le gouvernement canadien, malgré ses beaux discours, n'a ratifié aucun des traités régionaux relatifs aux droits humains après 12 ans de présence à l'OEA. Ce refus de signer ces conventions continentales le discrédite sur cette question.

D'autant plus qu'à l'interne, l'adoption par le Canada d'un certain nombre de lois après les tragiques événements du 11 septembre 2001, a montré à quel point sa réputation sur les droits démocratiques était surfaite. La *Loi C-36* « anti-terroriste » et la *Loi C-35* qui permet à la GRC de mettre en place des zones de sécurité de la grandeur qu'elle veut et quand elle veut sans être redevable, en sont des exemples flagrants. Comment Ottawa peut-il sérieusement parler de transparence lorsque, à l'avenir, toutes les rencontres de négociation de quelque nature que ce soit se passeront à l'intérieur de périmètres de sécurité délimités par des murs temporaires de trois mètres de hauteur? Il s'agit là d'une atteinte aux droits d'expression et de manifestation.

Sur le plan du contenu, tout accord de libéralisation du commerce doit comprendre des clauses à caractère social obligeant les États à respecter entre autres les droits fondamentaux au plan de la démocratie, du travail et de l'environnement. Par exemple, les gouvernements doivent s'entendre pour que les avantages de la ZLÉA ne s'appliquent qu'aux pays qui s'engagent à respecter les droits du travail sur la base des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, interdisant le travail forcé et celui des enfants, les diverses formes de discrimination et assurant la liberté d'association et de négociation.

Certains pays en développement estiment que les disparités entre les pays du continent et l'inégalité de l'accès aux ressources rendent improbable l'application de normes homogènes dans les domaines du travail et de l'environnement. Ils craignent également que les pays industrialisés, ayant des soucis et des priorités du Nord, se servent des clauses à caractère social pour mettre en place une forme de protectionnisme déguisé sous de bonnes intentions.

Il ne s'agit pas, évidemment, d'un projet pour établir des normes communes, par exemple un niveau de salaire minimum, mais bien de l'obligation de respecter des droits fondamentaux qui permettront aux travailleuses et aux travailleurs de se protéger contre les pires formes d'exploitation et de s'organiser pour améliorer leurs conditions de travail et de vie. Il s'agit d'une approche qui privilégie la coopération

entre pays pour régler les problèmes plutôt que la sanction à laquelle on devra cependant recourir lorsqu'il y aura absence de volonté politique de se conformer aux conventions communes.

La même approche pourrait être prise concernant les droits environnementaux. On ne peut pas penser l'intégration économique sans avoir établi un minimum de règles communes dans le domaine social et environnemental. La plupart des gouvernements conviennent maintenant que la mondialisation n'est pas qu'économique, mais a aussi des impacts aux plans culturel, social, environnemental et même politique.

Le Bureau international du travail (BIT) et le secrétariat du Programme des Nations Unies (PNUE) devraient à l'avenir être associés aux négociations de la ZLÉA, comme d'ailleurs de l'OMC, pour y apporter leur expertise sociale et environnementale.

De même, le souci de préserver et de développer la démocratie plaide pour refuser d'intégrer dans les accords de libre-échange une protection des investissements équivalente à celle que l'on retrouve dans l'ALÉNA. Le chapitre 11 de l'ALÉNA a entre autres beaucoup trop élargi la notion d'expropriation, ce qui permet à des entreprises de poursuivre les gouvernements canadien, américain et mexicain si elles considèrent avoir été pénalisées pour des activités qu'elles auraient pu avoir si une législation ou une réglementation n'avait pas existé. Déjà, près d'une vingtaine de poursuites ont eu lieu ou sont en cours, en particulier pour exiger des dédommagements suite à l'établissement de nouvelles normes environnementales. De plus, ce chapitre permet aux entreprises étrangères de poursuivre directement les gouvernements devant des tribunaux commerciaux spéciaux. De telles dispositions n'existent pas dans le cadre de l'OMC et devraient disparaître de l'ALÉNA.

C'est toute la gouvernance qui est ainsi remise en cause. C'est ce genre de protections qui était envisagé dans l'AMI. Ce projet n'a pas abouti, rappelons-le, parce qu'il faisait en sorte que les États délèguent une partie de leur souveraineté, non pas à un organisme supranational, mais bien au profit d'intérêts privés. Ce qui est inadmissible dans l'AMI, l'est aussi dans tout autre accord commercial!

Comme souverainistes, nous croyons à l'État et nous sommes de ceux qui pensent que les États doivent pouvoir, dans le cadre de la mondialisation, assumer leurs responsabilités pour le bien commun. Une partie du débat sur la mondialisation se pose dans les termes suivants: faut-il supprimer toute tentative de régulation politique du phénomène afin d'en favoriser le déploiement, avec toutes ses conséquences ou bien, à l'opposé, faut-il renforcer cette régulation en raison même de certaines conséquences pour la « communauté humaine »? Le Bloc québécois se range du côté de ceux qui pensent que le phénomène de la mondialisation doit être encadré par la volonté démocratique des États souverains. Mais cela exige par le fait même que le Québec accède à la souveraineté.

Plusieurs gouvernements, dont ceux du Québec, du Canada et de la France, estiment que des mesures doivent être adoptées afin d'assurer la diversité culturelle dans le monde. Nous sommes d'avis que les produits culturels de masse, soit ceux qui sont les plus vulnérables aux accords commerciaux internationaux, recèlent une double vocation: une vocation culturelle qui permet aux citoyens d'un pays de partager des

valeurs et un imaginaire qui leur sont propres et qui assure la diversité culturelle dans le monde. Ils ont également une vocation économique : il est indéniable que certains secteurs culturels – par exemple l'audiovisuel et l'édition – comportent un volet industriel. Cependant, pour nous, cela ne fait pas du « produit culturel » un produit comme les autres et sa fonction sociale doit avoir préséance sur la commerciale. Elle doit être reconnue et préservée.

Tout accord commercial continental doit préserver la capacité d'intervention actuelle et à venir de l'État québécois. Il faut reconnaître le droit des États d'adopter des politiques de soutien aux créateurs, à la création et à sa distribution. La culture doit être exclue des accords commerciaux. La définition de ce qu'est la culture devient donc un enjeu majeur dans le cadre de la prochaine ronde de négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et pour la création de la ZLÉA. C'est sur la base d'une telle définition que les produits culturels devraient être exclus des ententes commerciales.

Parce que le consensus sur le concept de diversité culturelle reste à faire, les négociations en cours sont en fait une occasion à ne pas rater de promouvoir le concept de la diversité culturelle et la nécessité d'un instrument international pour la protéger à la grandeur de la planète. Ici encore, la présence du Québec à la table des discussions sera un atout, étant donné le dynamisme et l'originalité de sa culture, de ses créatrices et de ses créateurs.

### **Défendre nous-même notre vision du monde**

Le Bloc québécois a manifesté à maintes reprises son inquiétude de voir le gouvernement du Canada se présenter à la table de négociations au nom des Québécoises et des Québécois, surtout avec la volonté claire du Canada de centraliser au détriment des provinces. Nous avons d'ailleurs pu le constater avec l'entente-cadre sur l'union sociale, que le Québec a refusé, à juste titre, de signer.

Cela permet au gouvernement canadien de faire d'une pierre, deux coups. D'une part, l'union sociale lui donne tous les moyens nécessaires pour accélérer la centralisation dans des champs de compétence provinciale et d'imposer des règles et des normes canadiennes qui font fi des choix démocratiques faits par les Québécois par le biais de l'Assemblée nationale et du gouvernement du Québec. On l'a vu récemment avec l'imposition de la *Loi des jeunes contrevenants*, avec les Bourses du millénaire en éducation, avec les Fonds d'innovation en santé et dans le refus d'Ottawa de contribuer équitablement au programme de congés parentaux intégré à la politique familiale québécoise. L'attitude du gouvernement du Canada dans le dossier du déséquilibre fiscal est le dernier exemple en liste.

D'autre part, cela permet aussi au gouvernement central d'avoir les outils pour façonner les programmes sociaux et les politiques environnementales et culturelles en conformité avec les ententes qu'il signe au plan international au nom du Canada, incluant du même coup le Québec. Cette capacité d'interventions sera extrêmement utile lors de l'actuelle ronde de négociations à l'OMC et pour la création de la ZLÉA.

En tant que province du Canada, le Québec n'a pas le droit de participer à ces importants forums internationaux. Il doit, par contre, en respecter intégralement les conclusions. Rappelons l'article XXIV : 12 : 13 du GATT-OMC :

*« Chaque membre est pleinement responsable au titre du GATT de 1994 de l'observation de toutes les dispositions du GATT de 1994 et prend toutes les mesures raisonnables en son pouvoir pour que sur son territoire, les gouvernements et administrations régionaux et locaux observent lesdites dispositions ».*

Non seulement le Québec comme province n'est pas membre des organismes supranationaux, mais il se fait et se fera toujours plus rapetisser de l'intérieur dans ses responsabilités et ses droits, au fur et à mesure que se négocieront de nouvelles règles internationales. C'est particulièrement grave pour l'avenir des secteurs aussi névralgiques que la santé, l'éducation et l'agriculture. Et cela, c'est sans tenir compte du fait que le gouvernement du Canada ne peut défendre adéquatement les intérêts de la nation québécoise puisqu'il ne reconnaît pas son existence.

Comment le gouvernement du Canada pourrait-il défendre la culture québécoise, qui représente pour lui une composante régionale de la culture canadienne? Comment Ottawa va-t-il défendre les caractéristiques originales du modèle québécois de gestion de l'offre en agriculture ou les garderies à cinq dollars? Lorsque l'heure des choix sonnera, quels intérêts défendra le Canada? Ceux du Québec ou ceux de l'Ouest canadien et de l'Ontario? Poser la question, c'est y répondre! La thèse fédéraliste d'un Québec fort dans un Canada uni devient encore plus clairement une utopie avec la mondialisation.

### **Pour envisager l'avenir autrement**

Pour envisager l'avenir autrement, un avenir où les Québécoises et les Québécois, plutôt que de subir la mondialisation au gré des décisions prises par le gouvernement du Canada, pourront agir sur la mondialisation, selon les valeurs et les intérêts de la nation québécoise, le Québec doit se donner la capacité de négocier et signer les traités internationaux qui engagent son avenir. Cela s'appelle la souveraineté.



## 4 Investir



Un jeune couple québécois songe à fonder une famille. Leur désir est fort, mais leur condition économique, elle, est précaire. La jeune femme est travailleuse autonome et le jeune homme a un emploi saisonnier. Ni l'un ni l'autre ne sont éligibles à l'assurance-emploi et donc au programme canadien de congés parentaux. Ils reportent la fondation de leur famille à plus tard, ne pouvant se permettre de cesser de travailler quelques semaines. Et ils se questionnent sur l'absurdité de voir une société riche comme le Québec qui manque d'enfants, mais n'a pourtant pas les moyens d'aider les gens à fonder une famille.

Le même jour, le premier ministre du Canada refuse, une fois encore, que son gouvernement négocie avec le gouvernement du Québec une entente qui permettrait à ce couple de fonder une famille.

Pendant ce temps, une Québécoise regarde la télévision et voit une publicité du gouvernement du Canada qui montre combien est généreux l'État canadien avec son programme de congés parentaux...

Depuis les débuts du mouvement souverainiste, plusieurs enjeux d'importance ont été mis de l'avant pour convaincre les Québécois et les Québécoises du bien-fondé de l'accession à la souveraineté. Parmi ces enjeux, les questions d'économie et de fiscalité ont toujours été sur la ligne de front. Ces questions demeurent toutefois très complexes.

Le 9 mai 2001, le gouvernement du Québec a créé la Commission sur le déséquilibre fiscal présidée par M. Yves Séguin. Cette commission avait pour mandat d'identifier et d'analyser les causes fondamentales du déséquilibre fiscal, de susciter et de recueillir les opinions et les suggestions d'experts et d'acteurs de la société québécoise et d'ailleurs quant aux conséquences de ce déséquilibre et les solutions à mettre de l'avant afin de le corriger.

Cette commission, grâce à l'apport de dizaines d'experts et d'individus, a démontré qu'il existait un déséquilibre fiscal structurel entre les provinces et le gouvernement du Canada. La commission Séguin aura entre autres démontrée que les Québécois envoient près de 60 % de leur impôt sur le revenu à Ottawa et que le manque à gagner, pour les Québécois, représente une somme de 50 millions de dollars par semaine.

De plus, par des exemples simples, nous pouvons maintenant démontrer que, sans cette capacité de récolter et d'investir leurs impôts comme ils l'entendent, les Québécoises et les Québécois seront bientôt confrontés à des choix de société difficiles, qui remettront en cause l'existence même de l'identité québécoise.

### **L'éducation : un choix de société contrecarré par le Canada**

La première conséquence du déséquilibre fiscal réside dans l'irrespect des priorités de la population québécoise et de ses choix sociaux. Par exemple, le Québec inves-

tit plus en éducation que toutes les autres provinces : 418 \$ par habitant en 1999-2000, soit 92 \$ de plus que la moyenne canadienne. En contrepartie, les transferts fédéraux en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire ont atteint leur plus bas niveau en plus de 30 ans. C'est ainsi que le choix du Québec d'investir en éducation est contrecarré par le choix du Canada de désinvestir.

Avec les chiffres suivants, on comprend mieux les difficultés du gouvernement du Québec à maintenir ses objectifs en éducation : malgré des années de lutte au déficit, les budgets québécois ont augmenté de 8 % de 1993 à 2000, même si la contribution du fédéral diminuait de près de 30 % durant la même période, passant de 12 \$ à 8 \$ pour chaque 100 \$ investis dans le secteur. Cet autre désengagement du gouvernement du Canada a ajouté au fardeau budgétaire du Québec. En conséquence, le Québec ne fait que maintenir à flot le système d'éducation, alors qu'il serait souhaitable d'y investir massivement.

### **Les régions : d'autres victimes du déséquilibre fiscal**

En outre, les régions du Québec souffrent énormément du déséquilibre fiscal. D'un côté, les hausses des dépenses sociales des provinces ont pour effet d'exercer des pressions sur les autres secteurs de dépenses, ce qui les laisse avec des choix déchirants. Jusqu'à maintenant, le Québec a pu éviter de compromettre le développement de ses régions comme en témoigne son dernier budget. Mais dans quelques années, le fardeau risque d'être lourd et peut-être même destructeur pour les régions.

Les régions ressources, dont l'économie est moins diversifiée que dans d'autres régions, risquent de souffrir encore davantage du déséquilibre fiscal. Dans une région comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 29 % des investissements en immobilisation proviennent des administrations publiques<sup>3</sup>, alors que dans la région de Québec, l'État ne compte que pour 17 % des immobilisations et, à Montréal, 12 %. Or, la très grande majorité des dépenses et investissements publics est le fait du gouvernement du Québec, par l'entremise des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation. De plus, le développement des régions ressources ne peut se concevoir sans un coup de pouce financier significatif de l'État québécois. Dès lors, si les dépenses en santé et en éducation devaient représenter plus de 85 % des dépenses de programme du gouvernement du Québec, dans dix ans, nous pouvons nous demander où l'État québécois trouverait les ressources pour développer les régions du Québec.

### **L'environnement**

L'environnement est également victime du déséquilibre fiscal. Comme nous sommes tous fiduciaires de notre patrimoine naturel, il est urgent de ne pas laisser la situation perdurer. Un exemple révélateur dans ce domaine est le processus d'évaluation environnementale du gouvernement du Canada.

Alors que le Québec a son propre processus d'évaluation environnementale, assuré par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Ottawa a ajouté une structure supplémentaire. Il s'agit d'un gaspillage de ressources qui pourraient être utilisées plus

3. En 2000, la part d'Ottawa représentait 1,1 % seulement des investissements en immobilisation. Selon l'Institut de la statistique du Québec.

efficacement pour le bénéfice de l'environnement. Nous pourrions reprendre le même raisonnement à propos de la *Loi sur les renseignements personnels*, le Fonds de dotation des bourses du millénaire, les Instituts de recherche en santé, la Stratégie emploi-jeunesse, le programme de nutrition prénatale ou le programme d'action communautaire pour les enfants, tous de nouveaux programmes fédéraux. Un rééquilibrage de la fiscalité permettrait de dégager des ressources pour solutionner des problèmes environnementaux auxquels est confronté le gouvernement du Québec, tels la décontamination des sols, les changements climatiques et l'érosion des berges.

### **Le modèle québécois**

Que ce soit au niveau de l'éducation ou de la santé, le gouvernement québécois a depuis de nombreuses années démontré que le modèle québécois est très performant<sup>4</sup>. Cependant, pour améliorer ce système et voir à son développement, nous devons absolument prendre le contrôle de nos revenus et nos dépenses et éviter que le reste du Canada nous dicte ses priorités en matière d'éducation et de santé.

En éducation, les Québécois obtiennent, dans une proportion de 83 %, un diplôme de fin d'études secondaires et, dans une proportion de 27,3 %, un diplôme d'études universitaires. Dans les deux cas, le Québec se classe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE, ce qui prouve que le système d'éducation québécois est performant mais que nous devons investir davantage pour rester au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE.

De plus, malgré les nombreuses critiques, l'universalité de la gratuité dans le système québécois de santé reste un exemple cité dans le monde entier. Il faut donc récupérer les sommes versées au gouvernement fédéral pour voir au développement de ce système. D'ailleurs, à titre d'exemple, le Brésil s'appête à mettre en place des régies régionales en santé, basées sur l'expérience du Québec dans ce domaine.

### **Le Canada : du sable dans l'engrenage**

Lorsque nous regardons de plus près les actions posées par le gouvernement du Canada, nous remarquons qu'il empêche le Québec de développer ses propres outils et de mettre sur pied des programmes qui permettraient de répondre aux besoins des Québécoises et des Québécois.

Par exemple, le Québec possède depuis des années l'un des systèmes de prêts et bourses les plus efficaces qui soient. Jamais des voix se sont fait entendre pour demander un nouveau système de prêts et bourses au Québec. Jaloux du succès et désireux encore une fois d'outrepasser ses compétences, le gouvernement fédéral a mis au point la Fondation des Bourses du millénaire pour justement se donner, à son tour, un outil de visibilité au Québec. Loin d'être contre l'idée d'aider les étudiants, le gouvernement québécois a proposé que l'argent destiné à ce programme pour le Québec soit plutôt versé au système de prêts et bourses existant, évitant ainsi le dédoublement. L'intention

4. Selon Statistique Canada, le Québec est la région, parmi tous les États et les provinces, où la richesse est la mieux partagée en Amérique du Nord. Et selon l'Institut de la statistique du Québec, le Québec est également l'endroit qui a connu la plus forte hausse de la productivité du travail au Canada et la plus forte croissance du PIB par habitant.

du gouvernement québécois était donc de faciliter l'accès à cet argent, mais le gouvernement canadien a plutôt crié au scandale et a refusé de donner l'argent au gouvernement québécois et a préféré mettre en place sa propre structure, créant ainsi une deuxième structure pour les étudiants québécois.

Dans le domaine de la santé, le Québec tente depuis plusieurs années de rapatrier l'argent que les Québécois versent en impôt au fédéral, entre autres pour pallier à l'augmentation vertigineuse des coûts dans ce domaine. Comme nous l'avons démontré précédemment, le déséquilibre fiscal fait en sorte que le gouvernement fédéral dégage des surplus faramineux et tente d'investir dans ce secteur, qui rappelons-le est de compétence provinciale, à partir des politiques conditionnelles à l'acceptation de règles canadiennes alors qu'il ne devrait même pas poser de conditions.

### **Comportement antidémocratique du Canada**

Suite au dépôt du rapport Séguin, tous les partis à l'Assemblée nationale ont dénoncé le déséquilibre fiscal, de même qu'une grande majorité des autres provinces canadiennes. Rarement un sujet qui touche l'ensemble du Canada n'aura autant fait l'unanimité auprès des différents élus. Mais le gouvernement du Canada continue d'affirmer que le déséquilibre fiscal n'existe pas et est une invention du gouvernement québécois, alors que la commission Séguin, dans un souci de transparence et de justice, a reçu les mémoires d'individus et d'associations de tout le Canada. Renier un consensus aussi fort démontre clairement que le gouvernement canadien n'a aucun respect pour la démocratie et fait fi de la différence québécoise.

### **Un avenir assombri**

Les conséquences pour le Québec de demeurer à l'intérieur du Canada seront désastreuses au cours des prochaines années. Tout d'abord, il est clair que le poids de l'Assemblée nationale sera de plus en plus négligeable face au Parlement canadien. L'Assemblée nationale, la seule contrôlée par une nation dont la langue commune est le français en Amérique, deviendra une institution négligeable. La commission Séguin prédit une catastrophe pour l'État québécois si rien n'est fait.

Les priorités des Québécois et des Québécoises seront ainsi décidées à Ottawa par une très grande majorité d'élus de l'Ontario et de l'Ouest canadien. Toutes les questions relatives au développement économique, social et culturel seront débattues par des élus canadiens fédéraux, que ces sujets soient ou non de juridiction fédérale. Nous pouvons déjà voir cette ingérence fédérale dans tous les domaines où le Québec devrait être souverain.

### **Pour envisager l'avenir autrement**

Pour envisager l'avenir autrement, un avenir où les Québécoises et les Québécois pourraient investir collectivement en eux-mêmes, selon les valeurs et les intérêts de la nation québécoise, le Québec doit se doter de la capacité de récolter et investir ses impôts selon ses besoins. Cela s'appelle la souveraineté.



## 5. Progresser



Une mère de famille québécoise qui a deux enfants et un faible revenu fait ses rapports d'impôt. Elle termine son rapport d'impôt québécois et se rend compte qu'elle n'aura à payer aucun impôt cette année. Elle fait son rapport d'impôt fédéral et se rend compte qu'elle doit payer de l'impôt à Ottawa, cette année encore.

Elle se demande bien pourquoi, car le CLSC, la garderie, l'école et, plus tard, le cégep et l'université sont tous financés par l'État québécois.

Pendant ce temps, une Québécoise regarde la télévision et une publicité du gouvernement du Canada où on peut voir un beau timbre flotter. Ça lui fait penser qu'elle doit poster son chèque pour payer ses impôts au gouvernement canadien...

La nation québécoise compte parmi les sociétés les plus progressistes en Amérique du Nord. Que ce soit en termes de partage de la richesse, des lois du travail, des programmes sociaux ou de la santé et l'éducation, le Québec se distingue en Amérique du Nord par des façons de faire marquées par la solidarité. Le Canada a fait d'autres choix, des choix qui sont imposés au Québec et qui viennent disloquer les outils de la solidarité québécoise.

### **Le partage de la richesse**

Selon Statistique Canada, le Québec est la société, en Amérique du Nord, où la richesse est la mieux partagée<sup>5</sup>. C'est également au Québec que la classe moyenne a vu son revenu disponible augmenter le plus rapidement au Canada depuis 20 ans. Le modèle québécois se distingue en cela du modèle canadien et américain, où les plus riches s'enrichissent toujours davantage et les plus pauvres s'appauvrissent toujours davantage.

Mais le Québec pourrait être encore plus solidaire, n'eût été des décisions prises par le gouvernement du Canada au cours des dernières années. Les coupures dans les transferts destinés à la santé, à l'éducation et aux programmes sociaux, les réformes à l'assurance-emploi qui ont exclu des milliers de chômeurs et appauvri des régions entières, les baisses d'impôt destinées principalement aux plus riches, le désengagement financier du logement social et bien d'autres décisions du gouvernement canadien auront contribué à enrichir les riches et appauvrir les pauvres.

### **Le travail**

C'est également au Québec que les travailleurs sont syndiqués dans la plus grande proportion. Les lois du travail québécoises sont parmi les plus avancées en Amérique du Nord, voire dans le monde, avec des dispositions interdisant l'utilisation de

---

5. Étude spéciale A19935, *Inégalités de revenu en Amérique du Nord: le 49<sup>e</sup> parallèle a-t-il encore de l'importance?*, l'Observateur économique canadien, août 2000.

clauses discriminatoires envers les jeunes ou de briseurs de grève. Les lois québécoises du travail visent à équilibrer le rapport de force entre les travailleurs et les entreprises, contribuant ainsi à forger une société plus juste, où les travailleurs peuvent espérer améliorer leur condition de vie.

Mais toutes les travailleuses et tous les travailleurs québécois ne peuvent profiter de ces avantages. Les Québécoises et les Québécois qui sont soumis aux lois canadiennes du travail ne sont pas protégés par une loi anti-briseurs de grève, une loi interdisant les clauses discriminatoires ou un organisme comme la CSST. Les femmes enceintes ou allaitantes qui dépendent de la législation canadienne n'ont pas droit à un retrait préventif rémunéré. Elles se retrouvent devant un choix déchirant : protéger leur santé ou celle de leur enfant avec une perte de revenu ou ignorer le danger et conserver leur revenu. Les lois canadiennes du travail font en sorte qu'il existe au Québec deux classes de travailleurs. Sans les lois canadiennes, les travailleuses et les travailleurs du Québec seraient beaucoup mieux protégés.

### **La famille**

La société québécoise a connu des bouleversements importants depuis quelques décennies. La famille québécoise s'est beaucoup transformée et continue de le faire. Pour s'ajuster, le Québec a créé les garderies à cinq dollars, un réseau de centres de la petite enfance qui permet aux familles les plus démunies d'offrir un bon départ à leur enfant à un coût abordable, tout en permettant aux parents de travailler.

Le Québec aimerait également se doter d'un programme décent de congés parentaux, la première année d'un nouveau-né étant cruciale pour son développement et un moment extraordinaire pour les parents. Malheureusement, le Canada a décidé qu'il y aurait un seul programme de congés parentaux, qui n'assure que 55 % du revenu et qui exclut des milliers d'hommes et de femmes qui ne se qualifient pas au régime d'assurance-emploi. Le gouvernement du Canada, sous couvert de générosité, nie la réalité du travail de ce début du 21<sup>e</sup> siècle. En effet, près d'un travailleur sur cinq est autonome et se trouve automatiquement exclu du programme canadien. Le Canada, encore une fois, freine la progression québécoise.

### **L'éducation**

Le système d'éducation québécois est un important outil de progrès social et de solidarité. Avec les frais de scolarité les plus bas en Amérique du Nord et un système de prêts et bourses accessibles aux moins riches, le Québec ouvre l'accès aux études supérieures et donc ouvre l'accès à la richesse pour tous. Le Canada, avec ses Bourses du millénaire qui visent à aider l'élite, ses subventions directes aux universités selon ses priorités et ses coupures dans les transferts doublées du déséquilibre fiscal, menace directement ce modèle de progressisme social.

### **Le développement local et régional**

Alors que le Québec tente de se développer partout sur son territoire, la dernière décennie aura été celle de l'abandon des régions par le gouvernement du Canada. Ottawa se comporte en effet comme si une décision avait été prise une fois pour toutes de fermer les régions, puisque celles-ci ne seraient pas rentables. Paradoxalement, le gouvernement du Canada perpétue ses chevauchements impro-

ductifs, refusant de céder au Québec la maîtrise d'œuvre et l'argent qui permettrait au gouvernement du Québec d'accroître son soutien au développement régional.

Les coupures à l'assurance-chômage, dans les transferts pour la santé et l'éducation, pour la construction de routes, les frais imposés pour le déglacage, l'inéptie en matière de transport aérien, l'abandon pur et simple des infrastructures portuaires et aéroportuaires qui sont usées à la corde et le manque chronique d'investissement par le gouvernement du Canada, tout cela aura lourdement concouru à miner le développement économique de plusieurs régions du Québec. Un chiffre pourrait suffire à illustrer le comportement d'Ottawa envers les régions : la part du gouvernement fédéral des investissements en immobilisation dans les régions du Québec en 2000 aura été de 1,7 % ! C'est huit fois moins que la part du gouvernement du Québec !

### **La Charte québécoise des droits et libertés de la personne**

*« La Charte est une loi fondamentale qui prévaut sur toute autre loi ou règlement relevant de la compétence législative du Québec. Elle a été adoptée le 27 juin 1975 par l'Assemblée nationale du Québec. Elle est axée sur le respect de la dignité de tout être humain et elle affirme et protège, pour toute personne, les libertés et droits fondamentaux, le droit à l'égalité sans discrimination ainsi que les droits politiques, judiciaires, économiques et sociaux<sup>6</sup>. »*

Le Québec a sa propre Charte des droits et libertés, adoptée sept ans avant que le Canada n'impose sa propre Charte au Québec, contre la volonté de l'Assemblée nationale. La Charte québécoise est très différente de la Charte canadienne en ce qu'elle protège la personne explicitement en matière de droits sociaux. La Charte québécoise interdit explicitement la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, une protection avant-gardiste à l'époque de sa proclamation.

### **Le développement durable de la société**

En dépensant massivement dans l'éducation, la famille et la petite enfance, en légiférant pour que les travailleurs puissent progresser et en partageant la richesse, le Québec investit dans le développement durable de la société. Cet investissement rapporte déjà et pourrait rapporter davantage dans l'avenir. Il est, par exemple, indéniable qu'une société plus juste et plus solidaire est moins violente. Par exemple, il se commet presque deux fois moins de crimes violents et d'agressions sexuelles au Québec qu'au Canada. Or, une société moins violente est une société où les individus sont plus en santé, où il est plus facile d'attirer des travailleurs et des investissements. Une société progressiste préfère réhabiliter les contrevenants quand ils sont jeunes – c'est plus efficace et moins coûteux – plutôt que de payer plus cher pour les enfermer dans des prisons qui sont autant d'écoles du crime. Dans tous ces domaines, le gouvernement du Canada fait régresser le Québec !

Une société où l'éducation est une priorité possède plus de travailleurs qualifiés, ce qui permet de développer l'économie et d'accroître la richesse. L'éducation permet d'atteindre un meilleur niveau de vie, ce qui amène également des économies au chapitre de la santé, puisque la condition économique joue sur la santé. Des citoyens

6. Résumé législatif de la Charte. Gouvernement du Québec.

plus et mieux instruits sont plus conscients de la nécessité de préserver l'environnement. Comment peut-on qualifier les décisions du gouvernement du Canada dont les investissements en éducation sont à leur plus bas niveau en trente ans? Cela s'appelle une régression.

**Pour envisager l'avenir autrement**

Pour envisager l'avenir autrement, un avenir où il est permis aux Québécoises et aux Québécois de progresser et d'atteindre une meilleure qualité de vie, le Québec doit se doter de la capacité de faire ses lois, de récolter et gérer ses impôts selon ses valeurs et ses besoins. Cela s'appelle la souveraineté.



## 6 Respirer



Un ministre canadien est à la télévision et il parle des catastrophes qui découleront du réchauffement de la planète. Perplexe, un père de famille québécois regarde ses enfants et s'interroge sur leur avenir. Pourront-ils demeurer dans cette région où, depuis quatre générations, les membres de sa famille respirent, boivent et mangent ? Seront-ils victimes d'inondations, de sécheresses à répétition ?

Une jeune femme fait son épicerie. Elle tente d'acheter des produits sains, sans risque pour sa santé, qu'elle soigne d'autant plus qu'elle est enceinte. Elle lit les étiquettes, mais n'a aucun moyen de savoir si les produits sont dénués d'organismes génétiquement modifiés. Est-ce dangereux pour la santé et l'environnement ? Elle ne sait pas. Elle ne sait pas vraiment le choix et elle achète n'importe quoi. Au même moment, un agriculteur s'interroge : « Vaut-il mieux, oui ou non, utiliser des semences OGM ? Et si ça contaminait mon champ et celui de mes voisins ? Quelles vont être les conséquences ? »

Pendant ce temps, un Québécois lit dans un journal une publicité du gouvernement du Canada qui explique à quel point le Canada est gentil avec la population et offre plein de services. Il s'agit d'appeler au 1-800-O Canada.

### **Le développement durable de nos ressources**

Le Québec change et la façon dont les Québécois et Québécoises entendent l'avenir évolue considérablement. De nouveaux paradigmes liés à la qualité de vie émergent dans la société québécoise et sont porteurs de nouvelles préoccupations liées à la sauvegarde de notre environnement, à un développement harmonieux de nos ressources et à la protection de la santé publique. Les récentes mobilisations de la population afin de se doter d'un étiquetage obligatoire des organismes génétiquement modifiés, ainsi que la création au Québec d'une coalition demandant la ratification par le Canada du Protocole de Kyoto en sont deux exemples.

Plus que jamais au Québec, les citoyens et citoyennes souhaitent que le concept de développement durable tel que défini dans les années 1980 et qui consiste à en venir à « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » trouve son écho. De plus, rappelons qu'un développement durable implique de ne pas mettre en danger les systèmes naturels qui soutiennent la vie.

À cet égard, le fleuve Saint-Laurent est l'exemple par excellence au Québec quand il s'agit d'illustrer l'importante combinaison développement-environnement et la nécessité que les gouvernements s'acquittent de leurs responsabilités en environnement. Le fleuve Saint-Laurent touche de près l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Près de 2 millions d'entre nous habitons directement sur ses rives et près de 6 millions dans son bassin hydrographique.

Sa richesse biologique est elle aussi imposante, puisque 185 espèces de poissons et 115 espèces d'oiseaux y vivent. De même, plus de 1300 plantes poussent dans ses

zones riveraines. La faune et la flore du Saint-Laurent permettent à ce cours d'eau de conserver sa vitalité, de servir de voie navigable et de fournir des ressources halieutiques à ses usagers.

Son importance économique et écologique fait, à n'en pas douter, du fleuve Saint-Laurent le cœur et l'emblème du territoire québécois. Les questions liées au dragage, à l'érosion des berges et à la contamination du fleuve commande une approche systémique où les zones d'intervention prioritaires (zip) ont un rôle important à jouer.

### **Les organismes génétiquement modifiés**

Le Bloc québécois s'est penché longuement, et ce depuis quelques années déjà, sur les enjeux liés aux organismes génétiquement modifiés, communément appelés OGM.

Madame Alarie, qui devint la toute première femme agronome au Québec, fut également la première à engager le débat à la Chambre des communes sur l'étiquetage des OGM. Le dépôt de sa motion au Parlement, le 18 octobre 1999, portant sur l'étiquetage des OGM et leurs effets à long terme sur la santé et l'environnement, marquait le début d'un débat crucial qui est toujours en cours aujourd'hui.

Malgré tous les efforts du Bloc québécois et malgré l'appui de 43 000 signataires par le biais de différentes pétitions, le Parlement canadien tarde encore à prendre ses responsabilités.

D'ailleurs, le 17 octobre 2001, le député libéral de Davenport voyait son projet de loi, portant sur l'étiquetage obligatoire des OGM, battu par son propre parti alors que le Bloc votait en faveur! Rappelons que 86 % des Canadiens et 90 % des Québécois demandent l'étiquetage obligatoire.

Massivement, les consommateurs s'entendent et réclament le droit de savoir ce qu'ils mangent et il est tout à fait normal qu'ils puissent exercer leur droit de choisir car l'innocuité des produits génétiquement modifiés est encore incertaine et ne peut être garantie. Les effets à long terme de ces produits sont peu connus et les techniques d'évaluation apparaissent déficientes. En effet, le principe d'équivalence en substance qui est utilisé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments est de plus en plus contesté et même la Société royale du Canada, dans sa récente étude sur les organismes modifiés génétiquement, a jugé qu'il n'était pas adéquat. Le gouvernement fédéral se doit plutôt d'appliquer le principe de précaution en vertu duquel, en l'absence de preuves scientifiques, on doit user de prudence pour prévenir les dommages potentiels des OGM pour la santé et l'environnement.

C'est d'ailleurs cette même Agence canadienne d'inspection des aliments qui nous garantissait au printemps dernier que jamais le maïs Starlink, impropre à la consommation humaine, n'était entré dans la chaîne alimentaire canadienne. Nous apprenions toutefois quelques semaines plus tard par la bouche du ministre canadien de l'Agriculture, après le rappel du maïs contaminé, que du bétail en avait ingéré.

En ce qui concerne la question des semences génétiquement modifiées, les questions sont nombreuses et les réponses pratiquement inexistantes. Quels sont les impacts de la culture à partir de ce type de semences, que l'on parle du maïs, du soya

ou du canola ? Existe-t-il des bienfaits à certains organismes génétiquement modifiés pour certaines pratiques agricoles ? Devrions-nous prévoir des incitatifs financiers afin de favoriser l'agriculture biologique ?

Chose certaine, le débat doit être engagé et doit mener à des propositions concrètes afin de développer le secteur agricole tout en protégeant la santé publique et l'environnement. Le gouvernement du Québec a agi de son côté en favorisant l'émergence d'un système de traçabilité des aliments qui devrait être en place au Québec dès 2005. À compter de cette date, le Québec aura tout ce qu'il lui faut pour étiqueter les OGM, mais également la production biologique. Tout ce qui manquera alors au Québec, c'est la capacité de faire ses lois sur cette question, un apanage du gouvernement du Canada.

### **Eau**

On pouvait lire récemment, dans le magazine *Recto-Verso*, les propos de l'économiste politique Ricardo Petrella, à l'effet que « les acteurs de la globalisation du monde ont identifié les trois principales ressources à contrôler : l'argent, l'information et l'eau » ! Il est donc permis de s'inquiéter de nos ressources en eau.

Malgré l'inquiétude que soulève un énoncé du genre, il est rassurant de savoir qu'au Québec on prend l'eau très au sérieux, à savoir pour ce qu'elle est vraiment : VITALE ! En effet, que ce soit des citoyens, seuls ou en association, des organismes ou nos élus, tous s'entendent pour que des mesures soient prises afin de préserver cette ressource que l'on a longtemps cru inépuisable mais qui, en fait, ne l'est pas du tout. Comment nous assurer que l'eau ne sera pas considérée comme une marchandise dans le cadre de la ZLÉA ? Comment assurer la pérennité de ce qui est considéré comme l'or bleu du Québec ? Il faut toutefois souligner que le Québec et les différents intervenants dans le dossier de l'eau ont fait un excellent travail.

On se rappelle des témoignages et des documents déposés au Bureau d'audiences publiques en environnement par le groupe Eau Secours. On se rappelle des témoignages, des documents et des mémoires déposés par le Centre du droit de l'environnement du Québec au Bureau d'audiences publiques dans le cadre du grand Symposium québécois sur l'eau. Ces gens souhaitaient une chose, c'est que le Québec fasse preuve de leadership et soit en mesure d'interpeller le gouvernement fédéral et le ministre responsable des négociations, afin d'exclure cette question des accords internationaux.

Rappelons que l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité un projet de loi, qui interdit définitivement le transfert massif de l'eau à l'extérieur du Québec, en décembre dernier. Avec un outil comme celui-là, nos ressources d'eau, tant convoitées, sont davantage en sécurité. Mais le Québec ne pourra jamais être certain de protéger l'eau. Seul le gouvernement du Canada a les capacités de signer les traités internationaux et rien ne nous assure que des transferts massifs d'eau ne pourront être faits sous le couvert de l'ALÉNA, avec des poursuites potentielles contre le gouvernement du Québec s'il persiste à interdire le commerce d'une marchandise comme l'eau.

### Les ressources énergétiques du Québec

Plus que jamais il faut préserver cette ressource naturelle et vitale qu'est l'eau. L'eau, bien sûr, comme patrimoine naturel, mais aussi l'eau comme source de production énergétique. Lorsque nous savons que 95 % de l'électricité produite au Québec est produite par la voie hydraulique; lorsque nous savons aussi que les changements climatiques affecteront le niveau de nos bassins, nous devons nous questionner sur son utilisation.

Il faut donc agir et travailler immédiatement sur des alternatives, sur des alternatives vertes. À cet égard, le solaire et l'éolien constituent des options intéressantes. Rappelons que le Canada comble 0,1 % de ses besoins énergétiques avec l'énergie éolienne. En conséquence, le Canada se retrouve donc loin derrière les États-Unis qui produisent 1 % de leur électricité avec la puissance du vent, soit 4240 MW. En comparaison, le Québec compte produire, d'ici 2010, seulement 1000 MW avec l'éolien.

Le Canada et le Québec doivent donc accélérer la cadence. Le Québec est prêt à s'engager dans un virage vert basé sur l'efficacité énergétique et la production d'électricité par le vent. Soulignons que la moitié du potentiel éolien du Canada se situe au Québec et que la moitié de ce potentiel québécois se trouve dans l'est du Québec.

Déjà, des projets structurants sont en branle en Gaspésie et sur la Côte-Nord. En effet, trois projets ont été élaborés en Gaspésie en concertation avec le milieu et exigent des investissements de plus de 65 millions de dollars. Si le gouvernement fédéral est sérieux dans sa volonté de réduire les gaz à effet de serre, il devra contribuer au financement des infrastructures de ce type de projets. Farfelue cette proposition? Non.

Depuis le début des années 1970, le gouvernement fédéral a versé plus de 66 milliards de dollars en subventions directes à l'industrie pétrolière, génératrice de gaz à effet de serre et principalement concentrée en Alberta, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Ces subventions représentent un montant de 22 000 \$ par habitant au Canada. Le projet Hibernia à Terre-Neuve en est un exemple récent, qui date du milieu des années 1990. Le gouvernement fédéral a accordé une aide totale de 3,7 milliards de dollars à ce projet, soit plus de 7000 \$ par habitant de Terre-Neuve. Pendant ce temps au Québec, les Québécois et les Québécoises assumaient seuls les coûts de leurs infrastructures hydroélectriques considérées comme un mode de développement propre. Et qu'en est-il de l'objectif du Canada de réduire ses émissions de gaz à effet de serre?

Avec une subvention fédérale de 1 milliard de dollars sur 5 ans – qui permettrait de réduire le prix du kWh à un niveau compétitif – nul doute que le Québec deviendrait un chef de file mondial en matière d'innovation et de recherche sur l'éolien. Le gouvernement fédéral ferait d'une pierre, deux coups. Il économiserait des prestations d'assurance-emploi en offrant à une région délaissée par Ottawa un projet véritablement structurant et s'assurerait une production énergétique renouvelable, ce qui permettrait au Canada de réduire ses gaz à effet de serre.

D'ailleurs, dans sa lutte aux gaz à effet de serre, il faut reconnaître que le Canada serait de loin le pire pays au monde pour ses émissions *per capita* sans le Québec. En

comparaison aux autres provinces, le Québec compte pour 13 % des émissions totales du Canada, alors que sa population représente 24 %.

Par le passé, grâce à ses choix énergétiques des années 1960 et 1970, le Québec a contribué à améliorer la performance canadienne dans ses émissions de gaz à effet de serre. De plus, entre 1990 et 1999, grâce à son Plan d'action sur les changements climatiques, le Québec a réduit *per capita* ses émissions de gaz à effet de serre de 3 %. Pour l'avenir, le Québec est résolu à respecter ses engagements dans le cadre d'une répartition équitable des objectifs de Kyoto.

Le Québec peut-il ratifier le protocole de Kyoto ? Non, il n'a pas la capacité de ratifier des accords internationaux.

Le Québec peut-il financer seul le développement d'une industrie éolienne dans l'est du Québec ? Non, il n'a pas les capacités financières pour le faire seul, la moitié des ressources financières des Québécoises et des Québécois sont dirigées vers Ottawa, qui les dirige vers l'industrie pétrolière et nucléaire.

Les changements climatiques constituent la plus grave menace posée à l'environnement pour le siècle à venir. Cette menace peut être appréhendée comme une catastrophe, fatale et négative. Mais elle peut aussi être envisagée comme un défi posé à notre mode de développement et une occasion d'orienter notre développement économique en fonction de l'environnement.

Les intérêts économiques et environnementaux du Québec, dans ce cas, sont convergents. La filière hydroélectrique, le potentiel éolien, les industries de l'aluminium, de l'environnement et la biotechnologie sont au cœur de l'économie québécoise et seraient tous grandement avantagés par la ratification du Protocole de Kyoto par un Québec souverain.

En conséquence, nous croyons fermement que le Canada doit ratifier le Protocole de Kyoto le plus rapidement possible. Le 7 mars 2002, nous lançons, à Ottawa, une coalition formée de centrales syndicales, de groupes environnementaux, de groupes de jeunes et de groupes du milieu étudiant afin d'exiger du gouvernement fédéral qu'il ratifie rapidement cet accord.

### **Pour envisager l'avenir autrement**

Pour envisager l'avenir autrement, un avenir où les forces économiques du Québec se déploient selon une perspective de développement durable, le Québec doit se doter de la capacité de ratifier les accords internationaux et de la capacité de récolter et gérer ses impôts selon les besoins et les valeurs de la nation québécoise. Cela s'appelle la souveraineté.





## 7. Avancer



Une Québécoise enceinte qui œuvre au sein d'une entreprise sous juridiction fédérale hésite à se prévaloir du retrait préventif. Vaut-il mieux se prémunir contre le risque encouru et perdre une partie de son gagne-pain ou conserver son salaire entier et prendre un risque pour sa santé et celle de son enfant? Sa sœur, qui travaille sous juridiction québécoise, s'est prévaluée du retrait préventif et a conservé la presque totalité de son revenu. Elle se demande comment il se fait que, au Québec, il existe deux classes de travailleuses, celles qui ont des droits et celles qui n'en ont pas.

Une Québécoise âgée, sans ressources financières, voudrait bien s'acheter une robe neuve. Mais elle n'a pas les moyens de le faire, elle n'a pas réclamé le supplément au revenu garanti offert par le gouvernement du Canada. Elle ignore l'existence de ce programme auquel elle a droit.

Pendant ce temps, une Québécoise lit son quotidien et aperçoit une publicité du gouvernement du Canada qui explique que le Canada peut financer les entreprises qui exportent à l'étranger avec Exportation et développement Canada.

Les femmes sont plus que les principales agentes de transmission de la vie, du savoir, des idées, de la culture et des valeurs aux nouvelles générations; pour le Québec, elles sont une force économique, politique, sociale et culturelle.

Que leur travail soit bénévole ou rémunéré, qu'il s'inscrive dans l'action communautaire, les services sociaux ou de santé, l'éducation ou les soins aux enfants; qu'elles enrichissent la gestion des affaires publiques et privées, en s'affirmant de plus en plus comme entrepreneures, notamment dans le secteur du commerce et des services, les femmes sont au cœur des fondements de la société québécoise et en demeurent le pilier central. Malheureusement, elles ne sont pas reconnues comme tel par le gouvernement du Canada.

### **Condition féminine Canada et Secrétariat à la condition féminine**

Au Canada, il existe bien un comité de condition féminine, mais celui-ci fait partie du grand ministère « *Patrimoine canadien* », espèce de comité fourre-tout dans lequel on retrouve sport, multiculturalisme, le Conseil de la radiodiffusion, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la jeunesse, etc. Depuis cinq ans, aucun dossier « *féminin* » ne s'est discuté à Patrimoine Canada.

Toutes les Québécoises sont touchées par les politiques canadiennes. Que l'on parle d'assurance-emploi, de congé parental, d'environnement, de justice, d'économie, de commerce, du désengagement fédéral en éducation, en santé, en logement social; que l'on pense aux employées fédérales où à celles œuvrant dans les sociétés de la Couronne, les femmes du Québec sont assujetties à des lois qui ne tiennent pas compte de leur réalité, de leur dynamisme et de leurs préoccupations constantes d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille. Comptant pour 52 % de

la population, il serait juste et équitable qu'elles disposent d'un mécanisme qui leur permette de faire entendre leur voix comme c'est le cas au niveau provincial.

Au Québec, le principe d'égalité hommes-femmes est reconnu et les priorités d'action du gouvernement du Québec résultent d'une large consultation menée auprès du Mouvement des femmes, des tables de concertation des groupes de femmes, etc. Ainsi, il existe un Secrétariat à la condition féminine qui travaille en partenariat avec d'autres ministères ou organismes gouvernementaux à adapter l'action gouvernementale en fonction des différences hommes-femmes dans les lois, les politiques, etc.

Cette analyse différenciée selon les sexes, qui est une responsabilité partagée à tous les niveaux de l'État, permet de discerner de façon préventive au cours de l'élaboration d'une loi, politique ou programme, les effets distincts que pourra avoir son adoption, par le gouvernement, sur les hommes et les femmes. Tout cela n'est pas articulé du côté du gouvernement du Canada.

Par exemple, si on tient compte de l'analyse différenciée selon les sexes dans l'élaboration de la *Loi sur l'assurance-emploi*, le gouvernement du Canada devra considérer les changements majeurs demandés par le Bloc québécois au Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, soit :

- La réduction du seuil d'admissibilité étant donné que les femmes occupent majoritairement les emplois à temps partiel ou temporaires;
- La possibilité pour les travailleuses autonomes de recevoir des prestations puisque les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler à leur compte;
- La suppression de la présomption de culpabilité en cas de lien de dépendance entre l'employeur et l'employé puisque bon nombre de femmes occupent des emplois dans les entreprises familiales.

Le gouvernement du Canada, par ses lois, nuit à l'avancement des femmes dans la société québécoise.

### **Femmes, emploi et famille**

Les femmes représentent 55 % de la population en emploi au Québec. Concilier travail rémunéré et soins des enfants est encore principalement le lot des femmes.

La grande majorité des femmes occupant un emploi retournent au travail après la naissance de leur enfant. Pour la plupart d'entre elles, le retour précoce ou non est fonction de la disponibilité des prestations de maternité de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Par exemple, les femmes qui n'ont pas touché de prestations de maternité étaient proportionnellement presque six fois plus nombreuses à retourner au travail à la fin du premier mois de leur congé de maternité que celles qui ont reçu des prestations. Aussi, les mères qui travaillent à leur compte étaient presque huit fois plus susceptibles de retourner très tôt au travail que les employées rémunérées.

Les prestations d'assurance-emploi accordées aux employées rémunérées sont la forme la plus répandue d'indemnisation de congé de maternité ou congé parental, mais ce ne sont pas toutes les femmes qui y ont droit :

- Les travailleuses autonomes en sont exclues;
- Les employées à temps partiel ou temporaires qui n'ont pas accumulé suffisamment d'heures n'y ont pas droit;
- Assorti d'un délai de carence de deux semaines, le taux des prestations ne garantit (à celles qui peuvent s'en prévaloir) que 55 % du salaire gagné pendant l'année.

Contrairement à ce que propose aux femmes le gouvernement du Canada, le programme de congé parental prévu par le gouvernement du Québec est plus généreux :

- Il n'impose aucun délai de carence;
- Il prévoit une couverture de 70 % à 75 % du salaire des parents qui s'en prévaudront;
- Toutes les travailleuses y ont droit, y compris les travailleuses autonomes.

Malgré les demandes répétées du Québec qui veut établir ce programme de congés parentaux, le fédéral fait la sourde oreille et refuse de transférer les fonds qui appartiennent aux Québécoises et aux Québécois.

Le gouvernement du Canada, en perpétuant le déséquilibre fiscal et sa soif d'uniformité, empêche les femmes d'avancer dans une société où leur rôle a considérablement évolué.

### **Femmes et pauvreté**

La pauvreté a un sexe : féminin. Les personnes les plus pauvres sont les enfants, les femmes vivant seules, surtout les plus âgées, et les femmes monoparentales.

Chez les personnes seules de 65 ans et plus, le taux de pauvreté des femmes est de 60 %; quant aux femmes monoparentales ayant des enfants mineurs, leur taux de pauvreté atteint 57 %. En 1999, près du tiers d'entre elles doivent recourir à la sécurité du revenu. Chez les mères seules de moins de 25 ans, le taux de pauvreté avoisinerait les 90 %. Le phénomène est très inquiétant, surtout lorsqu'on considère que les familles monoparentales sont deux fois plus nombreuses qu'il y a 20 ans.

Au Canada, malgré que la Chambre des communes ait adopté en 1989, à l'unanimité, une résolution visant à enrayer la pauvreté chez les enfants, selon les statistiques les plus récentes, près d'un enfant sur cinq vit dans la pauvreté. C'est la lutte au déficit qui a orienté les politiques du gouvernement du Canada durant la majeure partie de la dernière décennie.

Combattre la pauvreté nécessite des actions concrètes sur les plans économique et législatif.

Un emploi qui offre un revenu suffisant, stable et équitable demeure le meilleur rempart contre la pauvreté et l'égalité de rémunération est un droit fondamental qui relève de la dignité de tous les êtres humains.

Or, malgré que le Canada se soit engagé à éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes, « *le gouvernement fédéral refuse d'étendre le règlement aux employées des sociétés et agences de la Couronne qui sont pourtant régies par le même sys-*

*tème de classification de postes que celui de la fonction publique jugé discriminatoire par le Tribunal des droits de la personne<sup>7</sup> ».*

Plusieurs québécoises dont le contrat de travail est régi par les lois fédérales sont victimes de l'inertie du gouvernement fédéral en matière de parité salariale et/ou de la collusion du gouvernement fédéral et employeurs qui ne veulent pas respecter la loi ou s'y soustraire.

Le gouvernement du Québec, lui, n'a pas hésité à adopter la *Loi sur l'équité salariale*.

Au Québec, le ministère de la Solidarité sociale est conscient que l'intégration socioprofessionnelle de certaines femmes peut être un processus parsemé d'embûches, particulièrement pour celles qui ont une faible scolarité, qui ont été absentes du marché du travail de façon prolongée ou qui sont responsables de familles monoparentales. Ainsi, on a développé des stratégies d'intervention afin de réduire les obstacles au travail et d'accompagner les personnes dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Quant aux femmes monoparentales, les faibles ressources dont elles disposent et les responsabilités familiales qu'elles doivent assumer constituent souvent un frein. Le réseau de la sécurité du revenu a réalisé au cours des ans certaines interventions auprès d'elles afin de les encourager à amorcer une démarche d'insertion en emploi.

Les travailleuses autonomes ne sont pas oubliées; le ministère du Travail prévoit élargir la portée de la définition de « salarié » pour y englober la notion d'entrepreneur dépendant de façon à améliorer les mesures de protection pour ces travailleuses.

Les personnes démunies devraient pouvoir compter sur des programmes d'aide gouvernementale adaptés à leurs besoins tels des logements sociaux et des services de garde éducatifs à des coûts minimes.

Au Canada, malgré de grands vœux pieux énoncés dans le discours du Trône et, mis à part quelques programmes offerts par l'assurance-emploi, il n'existe pas de politique spécifique ou programme distinct afin de venir en aide aux femmes et aux enfants démunis du Québec. Il aura fallu que le Bloc québécois dénonce l'inertie du gouvernement du Canada à offrir le supplément de revenu garanti pour que plus de 68 000 Québécoises et Québécois âgés puissent le recevoir!

Avoir un logement convenable, dans un milieu convenable est un droit fondamental. La Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) prétend qu'une famille ne devrait pas allouer plus de 30 % de son revenu au loyer. Or, en pleine crise du logement comme celle que nous vivons, il n'est pas rare de voir des familles consacrer 50 % et plus de leur revenu au logement. Les conséquences sont dramatiques: elles ne peuvent subvenir à des besoins essentiels et, au premier chef, à celui de se nourrir.

Le gouvernement canadien est en grande partie responsable de la crise du logement actuelle. S'il avait contribué, ces dix dernières années, au financement de nou-

7. Commissaire Ramesay, Commission canadienne des droits de la personne, février 2002.

veaux logements sociaux, de nombreuses personnes ou familles ne seraient plus aujourd'hui mal logées ou sans abri.

Pendant cette décennie, c'est le gouvernement du Québec qui, via la Société d'habitation du Québec (SHQ) aura pris la relève. Des fonds ont été placés à la disposition des ménages québécois afin de les aider à payer leurs frais de logement. De plus, un fonds québécois du logement social a été mis sur pied afin de construire des logements sociaux et divers programmes s'adressant d'abord et avant tout aux personnes démunies ont été bonifiés afin de mieux prendre en compte leurs besoins.

Sur toutes ces questions, le gouvernement du Canada a été un facteur de recul pour les femmes.

### **Femmes, équité, dignité et respect**

En octobre 2000, plus de 5000 groupes de femmes, dans 157 pays, sont descendus dans la rue afin de revendiquer l'amélioration de leurs conditions de vie, de celles de leurs enfants, de leurs proches. Les demandes visaient l'élimination de la pauvreté et de la violence faite aux femmes.

Au gouvernement du Canada, ces revendications n'ont pas eu d'écho... Aucun comité n'a donné suite aux revendications; aucune mesure n'a été systématiquement mise en place afin de remédier aux problématiques énoncées par les marcheuses.

Les revendications émanant de la Marche mondiale des femmes avaient pourtant fait consensus dans les groupes de femmes pancanadiens. Le gouvernement fédéral n'a pas assumé ses responsabilités.

Lors de la rencontre fédérale, provinciale et territoriale des ministres de la condition féminine en septembre 2001, celles-ci ont été fortement impressionnées par les engagements et l'ampleur des investissements consentis par le gouvernement du Québec à la cause des femmes. Les Québécoises et les Québécois doivent être fiers de l'action gouvernementale québécoise :

- Depuis 1995, le Québec a adopté plus de 60 lois ayant une incidence particulière sur les droits et les conditions de vie des femmes;
- Le gouvernement québécois a répondu positivement et concrètement à plusieurs revendications et continue dans les limites de ses moyens à apporter des solutions aux problématiques qui touchent les femmes.

### **Perspectives d'avenir en matière de condition féminine**

La « *condition féminine* » au Québec est une responsabilité partagée à tous les niveaux de l'État et dans toutes les régions et résulte de l'efficacité des réseaux et de la force du mouvement des femmes. Mais parce qu'elles ne sont pas suffisamment nombreuses à participer au processus politique, elles ne peuvent influencer les prises de décision. Il est impérieux que les femmes investissent les institutions politiques. Aussi, la libéralisation du commerce et des services impose que les femmes soient du débat, car il y a fort à parier que leurs préoccupations sociales et économiques seront reléguées aux oubliettes. Il faut que les politiques de libéralisation commerciales reflètent les besoins et les préoccupations des femmes.

Or, comme nous le voyons, la condition féminine est une valeur québécoise bien ancrée, mais qui reçoit bien peu d'écho du côté du gouvernement du Canada. Qui, mieux qu'un gouvernement québécois, pourra aller défendre la condition des Québécoises au sein des forums internationaux ?

**Pour envisager l'avenir autrement**

Pour envisager l'avenir autrement, un avenir où les lois, les impôts et les relations internationales refléteront les préoccupations et les situations particulières des Québécoises, le Québec doit se doter des capacités de faire ses lois, récolter ses impôts et maîtriser ses relations internationales. Cela s'appelle la souveraineté.



## 8 Échanger



Un entrepreneur québécois s'arrache les cheveux. Il avait calculé le bénéfice qu'il tirerait de ses exportations à partir d'un dollar canadien valant entre 63 et 70¢. Mais le dollar canadien est remonté à 85¢ et il est maintenant incapable de vendre sa marchandise aux États-Unis. Il devra congédier cinq personnes.

Pendant ce temps, un Québécois va au cinéma et regarde une publicité de la Monnaie royale canadienne qui vend des beaux dollars canadiens en or pour commémorer le jubilé de la Reine.

Depuis 1960, l'idée de la souveraineté du Québec a considérablement évolué. À l'époque du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), le projet indépendantiste québécois, certainement inspiré par les grands changements survenant alors en Amérique latine, en Afrique et en Asie, visait l'émancipation du peuple québécois.

À la fin des années 1960, René Lévesque actualisait l'idée de l'indépendance du Québec en l'adaptant au contexte de l'interdépendance économique – déjà – des pays. C'était l'époque du mouvement souveraineté-association et la question du référendum de 1980 faisait expressément référence à une association économique [avec le Canada] comportant l'utilisation de la même monnaie.

Au référendum de 1995, un vote pour le OUI signifiait un vote pour la souveraineté assortie d'une offre formelle de partenariat. Il était alors question de garder le dollar canadien comme devise, mais aussi de négocier un nouveau traité visant notamment une union douanière, de même que la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, sur la base de l'égalité des deux pays signataires.

D'un projet de libération nationale, la souveraineté du Québec est ainsi devenue au fil du temps un projet destiné aussi à réorganiser l'espace politico-économique nord-américain dans le meilleur intérêt des Québécoises et des Québécois : la prise en main de notre destinée collective au sein d'ensembles économiques de plus en plus vastes. Cette modernisation constante du projet souverainiste ne s'est pas arrêtée le 30 octobre 1995. En fait, la question se pose plus que jamais : que devrait être le Québec du 21<sup>e</sup> siècle ?

### **Une nouvelle zone économique pour le Québec**

Depuis la signature de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, puis avec le Mexique, l'économie québécoise s'est résolument tournée vers le sud. Avec un succès qui ne se dément pas, année après année. Et il était temps, car le modèle économique développé auparavant par le gouvernement du Canada orientait les échanges du Québec selon un axe est-ouest, désavantageux pour le Québec.

Depuis, l'économie québécoise se rapproche toujours plus du cycle économique du nord-est des États-Unis, tandis que sa monnaie continue d'être le dollar canadien, une devise qui s'inscrit dans un contexte canadien, complètement décroché de la réalité économique québécoise.

Il est maintenant temps de s'attarder un peu plus sur cette réalité et d'envisager la venue d'une monnaie commune des Amériques, que ce soit l'*americano* ou le dollar américain. Pour le moment, le gouvernement du Canada, pour des raisons politiques évidentes (la souveraineté canadienne et le nationalisme canadien), refuse de débattre de cette question, ce qui retarde d'autant la préparation nécessaire à un tel changement.

Il n'est pas question, en effet, de changer de monnaie sans auparavant procéder à une analyse rigoureuse du *comment*. Il faudra notamment étudier l'impact d'un changement de monnaie sur certains secteurs économiques, sur certaines régions du Québec et prévoir des mécanismes d'ajustement. Mais à l'heure actuelle, le Québec est confronté au refus canadien de regarder la réalité en face.

### **L'instabilité du dollar canadien**

Le dollar canadien constitue le pire de deux mondes pour l'économie québécoise. La première caractéristique du dollar canadien, c'est son instabilité. Quand, par exemple, le dollar canadien est faible, tournant autour des 63¢, l'industrie du bois d'œuvre est très compétitive, car le prix du bois québécois est bas. Mais, en contrepartie, la faiblesse du dollar canadien rend très coûteux les achats d'équipements technologiques dont ont besoin les scieries pour améliorer leur productivité.

Si le dollar canadien reprend de la valeur et atteint les 85¢, par exemple, l'industrie du bois d'œuvre se retrouve avec un produit beaucoup plus cher et difficile à vendre sur les marchés extérieurs. Il est alors trop tard pour investir massivement dans les nouvelles technologies.

Cette instabilité est tout aussi dommageable pour l'ensemble des entreprises québécoises qui exportent ou importent des marchandises et de l'équipement. Cela, c'est sans compter avec les frais et les risques inhérents au change de devises. Tant que le Québec fera partie du Canada, il devra vivre avec des décisions prises au nom du nationalisme canadien, même si ces décisions ont des impacts très concrets sur l'économie québécoise.

### **L'inadéquation de la zone monétaire canadienne**

Depuis l'entrée en vigueur du libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le commerce international du Québec a doublé, pendant que le commerce interprovincial diminuait. L'intégration économique nord-américaine est telle qu'elle surpasse d'ailleurs l'intégration européenne, laquelle a donné naissance à l'euro en 1999. En effet, on constate que le ratio des exportations moyennes d'un pays de l'Union européenne vers un autre État de l'Union européenne sur les exportations totales est de 62,9 %.

Le gouvernement du Canada explique l'utilité du dollar canadien par son rôle tampon, lors des crises financières internationales et en soutenant que le Canada a

besoin d'une devise qui est propre au Canada, parce que les cycles économiques du Canada sont différents de ceux des États-Unis, par exemple. La réalité est pourtant tout autre.

Il y a beaucoup plus de convergence entre les économies québécoise et ontarienne et l'économie américaine d'une part, qu'entre les économies de l'Alberta et du Québec, comme le constatent Coulombe et Beine<sup>8</sup> dans une étude récente consacrée à la question de l'adoption de la devise américaine par les provinces canadiennes. Les auteurs montrent aussi que les cycles économiques de l'Ontario et du Québec sont de plus en plus convergents avec le cycle économique américain et de moins en moins convergent avec le reste du Canada. En fait, si l'on suivait le raisonnement de Paul Martin, il y aurait deux devises canadiennes : une pour l'Ontario et le Québec et une autre pour le reste du Canada !

Cette constatation découle entre autres du fait que l'Ontario et le Québec sont des importateurs nets de matières premières, contrairement à l'Alberta, et que leurs économies sont beaucoup plus intégrées à l'économie américaine. Il faut donc décider si l'on préfère protéger artificiellement l'exportation des matières premières à l'aide d'une monnaie canadienne affaiblie ou si l'on préfère encourager la hausse de la productivité et se concentrer sur la transformation de ces matières premières en adoptant une monnaie plus forte. Au Québec, nul n'ignore que le défi des régions ressources consiste non pas à exporter plus, mais bien à transformer plus les matières premières.

Le Québec fait dorénavant partie de la zone économique nord-américaine, mais continue pourtant de se voir imposer une politique monétaire et une devise qui correspondent à la zone économique canadienne, un concept du 20<sup>e</sup> siècle. Cet état de fait correspond à une situation politique où les partenaires du Québec sont l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta, alors que ses partenaires économiques sont bien plus l'État de New York, le Massachusetts, l'Ontario ou l'Europe.

### **Quels partenaires pour le Québec ?**

L'idée d'adopter une monnaie commune avec les États-Unis fait peur à plusieurs. Une des craintes les plus fréquemment entendues concerne la façon de faire québécoise, bien distincte des façons de faire américaines. Le Québec est en effet plus social-démocrate, avec un État plus interventionniste et une solidarité sociale plus affirmée. Cette crainte est non fondée et cela est facile à démontrer à partir de l'exemple canadien.

Le Québec évolue en effet dans la zone monétaire canadienne, ce qui ne l'empêche pas d'avoir une politique sociale très différente de l'Alberta et, plus généralement, du Canada. En fait, ce qui affecte les programmes sociaux du Québec, ce n'est pas l'appartenance à la zone monétaire canadienne, mais l'appartenance à la zone politique canadienne. C'est le gouvernement du Canada qui a coupé ses transferts

---

8. Coulombe & Beine. « Certaines régions canadiennes auraient-elles intérêt à adopter le dollar américain ? », août 2001.

pour la santé, l'éducation et les programmes sociaux; c'est le gouvernement du Canada qui a coupé dans l'assurance-emploi, etc.

L'autre inquiétude qui revient souvent, c'est celle de voir le Québec perdre tout contrôle de sa politique monétaire. C'est ridicule, puisque le Québec n'a, aujourd'hui, aucun contrôle sur la politique monétaire canadienne. Nos partenaires canadiens nous offrent le pire des mondes : une monnaie décrochée de la réalité québécoise et dont nous ne contrôlons pas la politique.

En fait, puisque l'économie québécoise fait dorénavant partie de la zone économique nord-américaine, le moins que l'on puisse espérer, c'est que le Québec puisse avoir des partenaires qui correspondent à cette zone. Ces partenaires, ce sont avant tout les États-Unis, particulièrement le Nord-Est, l'Ontario et le Mexique. À cet égard, notons que le chef du Bloc québécois a eu des entretiens beaucoup plus constructifs avec le gouvernement mexicain qu'avec le gouvernement canadien sur des sujets aussi importants que la monnaie, le Fonds social des Amériques ou un éventuel périmètre de sécurité nord-américain.

Pour le moment, l'essentiel des énergies et des ressources de l'État québécois sont consacrées aux relations avec les provinces canadiennes, comme l'Île-du-Prince-Édouard ou l'Alberta. Cela ne correspond absolument pas avec les intérêts économiques et politiques du Québec. Le chef du PLQ ne cesse de répéter aux Québécois qu'il entend devenir un leader parmi les provinces canadiennes. Ne serait-il pas plus pertinent d'être un leader dans l'est de l'Amérique du Nord et dans les Amériques? Le Québec n'a-t-il pas intérêt à accroître ses relations avec ses principaux partenaires plutôt qu'avec les provinces canadiennes, si charmantes soient-elles? À choisir entre le Québec au sein du Canada et le Québec dans le monde, que choisira le Canada?

### **Pour envisager l'avenir autrement**

Pour envisager l'avenir autrement, un avenir où les Québécoises et les Québécois pourront échanger avec les partenaires qui correspondront aux valeurs et aux intérêts de la nation québécoise, le Québec doit se doter de la capacité de choisir ses partenaires, en fonction des valeurs et des intérêts de la nation québécoise. Cela s'appelle la souveraineté.



## 9 Parler



### La situation du français au Canada

Après une trentaine d'années, il devient impératif de constater et d'admettre que la politique de bilinguisme officielle du gouvernement fédéral a échoué pour les minorités francophones du Canada.

*« Pour les francophones hors Québec, l'enjeu est clair – il s'agit de survivre [...]. Pour ce faire, les collectivités francophones doivent demeurer vigoureuses [...]. Sous cet aspect, peu de choses ont changé [au gouvernement fédéral] depuis la promulgation de la première Loi sur les langues officielles » (Rapport Savoie, novembre 1998).*

*« Ces changements (dévolutions, privatisations et modifications structurelles internes de l'appareil fédéral) constituent un affaiblissement cumulatif des droits communautaires et individuels des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire » (Commissaire aux langues officielles, 31 mars 1998).*

*« À moins que le gouvernement fédéral ne revoie sérieusement son engagement à l'endroit de la dualité linguistique [...] son lien de confiance avec les communautés risque d'être de plus en plus mis en doute. Cependant, les difficultés des communautés ne peuvent, elles, être mises en doute » (Rapport Fontaine, janvier 1999).*

*« Notre premier ministre a le devoir de fournir l'impulsion à l'appareil gouvernemental et à la classe politique canadienne dans son ensemble en fournissant la vision et la volonté politique sans équivoque qui feront que son gouvernement et, par effet d'entraînement, les gouvernements provinciaux, changeront de cap par rapport à leur traitement des communautés. Son fatalisme actuel<sup>9</sup> [...] conjugué à ses jeux de vitrines destinés à prétendre que tout va bien, [...] fournissent à l'appareil fédéral et aux gouvernements provinciaux tous les prétextes voulus pour s'esquiver » (Rapport Simard, novembre 1999).*

*« Il est inacceptable, après trois décennies et en dépit de nombreuses interventions des Commissaires, que nous devions, année après année, relever autant de lacunes récurrentes dans les bureaux fédéraux désignés pour offrir les services dans les deux langues officielles et dénoncer les inerties persistantes des institutions fédérales. [...] Il y a un manque d'engagement et de leadership ferme et réel de la part du gouvernement [...] tant au niveau des acteurs politiques, qu'au niveau des hauts fonctionnaires » (Rapport de la Commissaire aux langues officielles, octobre 2000).*

Au Canada (incluant le Québec), le poids relatif du français décroît alors que celui de l'anglais se maintient, voire augmente un peu. Ainsi, en ce qui a trait à la langue maternelle, entre 1951 et 1996, le français a reculé de 5,5 points, passant de 29 % à 23,5 %. En ce qui concerne la langue d'usage, langue principale parlée à la

---

9. *Le Devoir* rapporte que le 28 août 1999, Jean Chrétien déclarait « l'assimilation, c'est la réalité de la vie ».

maison, entre 1971 et 1996<sup>10</sup>, la baisse est de 3,1 points, soit de 25,7 % à 22,6 %. L'anglais, langue maternelle, a augmenté de 0,7 point entre 1951 et 1996, passant de 59,1 % à 59,8 %. L'anglais, langue d'usage, a progressé de 0,6 point entre 1971 et 1996, passant de 67,0 % à 67,6 %.

En matière de connaissance des langues officielles au Canada, la connaissance du français a connu un léger recul entre 1951 et 1996, passant de 31,9 % à 31,3 %, alors que la connaissance de l'anglais gagnait 5 points, passant de 79 % à 84 % au cours de la même période.

Le bilinguisme est, pour l'essentiel, assumé par les francophones. Ainsi, 41 % de la population francophone au Canada est bilingue, comparativement à 9 % chez la population anglophone. Les groupes linguistiques les plus bilingues au pays sont proportionnellement les francophones hors Québec, à 84 %, et les anglophones du Québec à 62 %. Les Québécois francophones sont bilingues dans une proportion de 34 % et les anglophones hors Québec sont bilingues dans une proportion de 7 %.

**Tableau 1.1 – Connaissance des langues au Canada selon la langue maternelle en 1996**

Proportion de francophones bilingues au Canada	41 %
Proportion d'anglophones bilingues au Canada	9 %

(Statistique Canada, Cat. 11-001F)

**Tableau 1.2 – Connaissance de l'anglais par les francophones hors Québec et du français par les anglophones du Québec en 1996**

Proportion de la population de langue maternelle française hors Québec ayant une connaissance de l'anglais	84 %
Proportion de la population de langue maternelle anglaise au Québec ayant une connaissance du français	62 %

(Statistique Canada, Cat. 11-001F)

### **Le poids du français**

Depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, le poids relatif des francophones hors Québec n'a cessé de diminuer. Entre 1971 et 1996, le français comme langue d'usage est passé de 4,3 à 2,8 %. Alors qu'en 1971, 676 000 personnes avaient le français comme principale langue parlée à la maison, au recensement de 1996, on n'en compte plus que 618 500. Le taux d'assimilation<sup>11</sup> des francophones hors Québec est passé de 27 % en 1971 à 36 % en 1996.

10. Statistique Canada n'a commencé à recueillir les données sur la langue d'usage qu'en 1971.

11. Le taux d'assimilation est l'écart qui existe entre la langue maternelle et la langue parlée à la maison.

Pour sa part, la communauté anglophone, qui représentait 14,7 % de la population québécoise en 1971, (langue d'usage) représente aujourd'hui 10,8 % de la population. Cependant, les anglophones du Québec compensent en partie leurs pertes grâce à l'assimilation linguistique. Ainsi, en 1996, alors que 8,8 % de la population avait l'anglais comme langue maternelle, 10,8 % de la population l'avait comme langue d'usage. Cela provient des gains nets par voie d'assimilation qui sont toujours plus importants pour l'anglais que pour le français au Québec.

Selon des experts, si les tendances lourdes se maintiennent, la proportion des anglophones dans la population québécoise se stabilisera autour de 11 % au cours des 50 prochaines années<sup>12</sup> alors que la population francophone hors Québec est en voie de disparition tendancielle<sup>13</sup>.

**Tableau 1.3 – Taux d'assimilation chez les francophones hors Québec**

	1971	1996
Taux d'assimilation	27 %	36 %

(Statistique Canada, Cat. 96-313F et 11-001F)

**Tableau 1.4 – Solde de l'assimilation au Québec 1996**

Gains nets de l'anglais	144 000 personnes
Gains nets du français	89 000 personnes

(Statistique Canada, Cat. 11-001F)

### **La fonction publique fédérale**

La Constitution canadienne et la *Loi sur les langues officielles* accordent aux francophones et aux anglophones du Canada le droit d'être servi dans leur langue par le gouvernement fédéral.

Dans une enquête qu'il a mené en 1995, le Commissaire aux langues officielles conclut qu'au Québec, 98,8 % des bureaux fédéraux désignés bilingues offrent des services dans les deux langues officielles et que ces services sont satisfaisants à 98 %.

Pour ce qui est de l'extérieur du Québec, le Commissaire conclut que près de 30 % des bureaux désignés bilingues n'offrent pas de services en français et que pour

12. Rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française, « Le Français langue commune, Enjeu de la société québécoise », 1996, p. 276.

13. Charles Castonguay. « Vérité et mensonge sur la langue », *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> avril 1996, p. A7.

obtenir des services en français dans les bureaux qui en offrent, « *les francophones doivent fortement insister et se montrer tenaces*<sup>14</sup> ».

### L'éducation

En 1982, la Constitution du Canada a reconnu le droit des minorités à recevoir l'éducation dans leur langue. Ce droit est respecté par le gouvernement québécois. Les francophones hors Québec ont multiplié et multiplient encore les recours aux tribunaux, sans lesquels les gouvernements provinciaux ne respecteraient pas leur droit. Depuis 1982, les francophones du Canada ont intenté pas moins de 22 actions en justice pour faire respecter leurs droits en vertu de l'article 23 de la Charte; de ce nombre, 9 se sont terminées par un jugement, tous favorables aux francophones. Les francophones hors Québec ont plusieurs causes en préparation ou en cours: 2 en Nouvelle-Écosse, 1 au Nouveau-Brunswick, 3 en Ontario, 1 en Saskatchewan, 1 en Alberta, 1 en Colombie-Britannique.

Selon les données disponibles, seulement 50 % des enfants francophones hors Québec qui avaient le droit à l'éducation en français étaient, en 1986, dans des classes françaises, 49 % des enfants qui avaient le droit à l'école française ayant adopté l'anglais comme langue maternelle. Au Québec, 97 % des ayants droit anglophones fréquentent l'école anglaise<sup>15</sup>.

Tableau 1.5 – Ayants droit au Québec et au Canada hors Québec avec le nombre d'enfants inscrits dans les écoles de la minorité

1986	Nombre d'ayants droit*	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles de la minorité	Nombre d'inscrits pour 100 ayants droit
Minorités francophones hors Québec	272 000	137 000	50 %
Minorité anglophone du Québec	122 000	118 000	97 %

\*Un ayant droit est défini ici en fonction de la langue maternelle de l'un de ses parents.

(Source : Michel Paillé, « S'instruire au Canada dans la langue de la minorité francophone ou anglophone », *L'Action nationale*, Vol. LXXXII, no 1, janvier 1992, p. 477-487.)

Au début des années 1970, soit au lendemain de la commission Laurendeau-Dunton portant sur le bilinguisme et le biculturalisme, le gouvernement fédéral mettait sur pied le Programme d'enseignement des langues officielles. Ce programme devait permettre aux francophones hors Québec d'effectuer un rattrapage dans le sec-

14. Commissaire aux langues officielles. « Le Service au public, une étude des bureaux fédéraux désignés pour répondre au public en français et en anglais », 1995.

15. Michel Paillé. « S'instruire au Canada dans la langue de la minorité francophone ou anglophone », *L'Action nationale*, Vol. LXXXII, no 1, janvier 1992, p. 477-487.

teur de l'éducation étant donné que leur droit à l'éducation en français avait été ou annulé ou limité au cours du siècle précédent. L'argent de ce programme aurait donc dû aller essentiellement aux francophones hors Québec.

Or, dans une allocution qu'il prononçait le 18 octobre 1996, le président de la Commission nationale des parents francophones<sup>16</sup>, M. Gilbert Savard, affirmait<sup>17</sup> : « 62 % des fonds accordés entre 1970-1971 et 1988-1989 ont été destinés aux anglophones du Québec (langue première) et du Canada (immersion et Core French), par opposition à 38 % aux francophones du Québec et du Canada ».

Si au Québec les efforts du gouvernement doivent s'inscrire, comme par le passé, dans le respect des droits de la communauté anglophone, force est de constater qu'un changement de cap s'impose au Canada anglais.

Depuis son arrivée à Ottawa, le Bloc québécois a pris fait et cause pour les francophones hors Québec. Il a fait plus de 100 interventions à la Chambre des communes; il a obligé la tenue d'un débat d'une journée sur le sujet; il a obligé le Comité mixte sur les langues officielles à admettre l'échec de l'action gouvernementale concernant la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Ce qui avait amené l'ex-présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne à déclarer à la Presse Canadienne que, au cours de la campagne électorale de 1993, « [...] *Le Bloc québécois a fait davantage en 12 mois que les libéraux en 9 ans. La ténacité du Bloc à soulever nos dossiers fait en sorte que des décisions favorables sont prises et qui, autrement, ne le seraient pas*<sup>18</sup>... » Le Bloc québécois continue jour après jour à exiger du gouvernement fédéral qu'il agisse, notamment en respectant sa propre *Loi sur les langues officielles* en dehors du Québec.

Le projet souverainiste inquiète les membres des deux communautés linguistiques minoritaires. Les Anglo-Québécois se sentent plus à l'aise dans un Canada où ils bénéficient du soutien de la majorité, alors que des francophones hors Québec craignent que la souveraineté du Québec, qui entraînera une perte importante de la population francophone au Canada, ne se solde par une érosion de leurs droits.

Mais il y a actuellement, sur la scène internationale, un courant qui favorise la reconnaissance des minorités nationales et la mise en place de mécanismes leur permettant d'avoir des recours. Ainsi, le Conseil de l'Europe s'est doté d'instruments comme La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires qui a pour objet de favoriser l'emploi des langues régionales et minoritaires dans tous les aspects de la vie communautaire. Le Conseil dispose également d'une convention-cadre pour la protection des minorités nationales qui porte sur la non-discrimination et la promotion de l'égalité effective.

16. La Commission nationale des parents francophones est un regroupement d'associations de parents francophones des provinces à majorité anglaise qui lutte pour le respect des droits scolaires des francophones hors Québec.

17. Déclaration du président, *Commission nationale des parents francophones*, 18 octobre 1996.

18. Presse canadienne, 12 octobre 1994.

Dans les discours prononcés devant les communautés francophones et acadienne au cours de l'année 1998, le chef Gilles Duceppe a rappelé que le Bloc québécois, dans sa politique « Francophones d'Amérique le temps d'agir », suggérait la mise sur pied d'un Secrétariat de la francophonie américaine. Saisissant l'occasion qui était offerte il rappelle que le Bloc québécois est ouvert à un dialogue fructueux avec les communautés en vue d'élaborer les outils les plus efficaces au développement des francophones américains que nous sommes. Linda Cardinal n'a-t-elle pas écrit « *Au Québec comme à l'extérieur du Québec, toute personne qui participe à la francophonie partage le même destin d'appartenance à une communauté de langue française en Amérique du Nord*<sup>19</sup> ».

### **Envisager l'avenir autrement**

La nation québécoise, lorsqu'elle fera elle-même ses lois, investira elle-même ses impôts, négociera et signera elle-même les accords internationaux, deviendra un des plus puissants États francophones de la planète. La francophonie internationale sera alors plus forte et il existera en Amérique un État francophone souverain. Cela ne pourra que renforcer le français en Amérique.

À l'heure actuelle, le Québec n'a pas la capacité de modifier les tendances au Canada. Mais le jour où le Québec aura la capacité de négocier et signer des accords internationaux, il pourra conclure un accord de réciprocité avec le Canada au sujet des communautaires de langues minoritaires avec le Canada. Les francophones du Canada ont tout à gagner à voir la francophonie internationale et la francophonie québécoise se renforcer et la souveraineté du Québec permettra les deux.

Il est possible d'imaginer l'avenir autrement, un avenir où les francophones du Canada seront appuyés non pas par une province aux capacités limitées, mais par un pays souverain, qui fera rayonner la francophonie en Amérique.

---

19. Linda Cardinal. « L'engagement de la pensée », *Le Nordir*, 1997, p. 83.



## 10 Décider



### Une désaffection croissante

Dans la foulée des travaux du chantier de réflexion sur la citoyenneté et la démocratie lancé en 1999 par le Bloc québécois, on a constaté qu'un sentiment croissant de lassitude se développait dans toutes les couches de la société québécoise à l'égard de la politique canadienne. Le cynisme et la désillusion de la population à l'égard des institutions publiques et plus particulièrement des politiciens et politiciennes, déjà très perceptible dans les sondages, se traduit, élection après élection, par une désaffection croissante et un taux de participation électorale de plus en plus anémique.

On le voit et on le sent bien, la cote de confiance des gens envers les politiciennes et politiciens est au plus bas. Les récents sondages sont en effet des plus dévastateurs pour la classe politique. La firme Léger Marketing, dans un sondage dont les résultats étaient rapportés dans un article publié dans l'hebdomadaire *La Voix de l'Est*, le 25 février dernier, indique que le taux de confiance de la population à l'égard des politiciens n'a jamais été aussi faible, atteignant un « creux historique » de 18 %. « Les gens font plus confiance à un vendeur d'autos qu'à un politicien », note le sondeur.

« Les politiciens arrivent en effet au dernier rang des 20 métiers suggérés. » De plus, un autre sondage Léger Marketing rapportait récemment que 69 % des gens trouvent « assez » ou « très corrompu » le système politique fédéral. Plus des deux tiers des Québécois, donc, considèrent que le système politique fédéral est corrompu, c'est-à-dire qu'il est en décomposition, altéré.

La situation n'est guère plus reluisante, au niveau des résultats concrets, lors de véritables exercices électoraux. Le gouvernement canadien actuel, par exemple, n'a guère à se féliciter d'avoir été élu avec près de 40 % des quelque 60 % des électeurs inscrits qui ont pris la peine de participer au scrutin, le 27 novembre 2000. Cela signifie que moins de 22 % des électeurs éligibles ont voté pour le gouvernement actuel et seulement 24 % des électeurs inscrits. Moins d'un électeur sur quatre a donc voté pour un gouvernement qui nomme tous les juges, tous les sénateurs, qui décide ou non de faire la guerre, qui ratifie ou non tous les traités internationaux, récolte 178 milliards de dollars en impôt qu'il dépense comme il veut et qui fait les lois qui gouvernent nos vies quotidiennes. Peut-on parler, dans ces conditions, de saine démocratie ?

Le taux de participation aux élections canadiennes de 2000 était le plus bas depuis la Seconde Guerre mondiale. Et il ne s'agit pas d'une conjoncture particulière puisque, depuis 1988, la baisse est constante. À l'inverse, pour les élections québécoises, le taux de participation semble se maintenir, signe d'une vitalité démocratique relativement constante. Au cours des deux dernières élections, les taux de participation ayant été respectivement de 81,5 % et de 78,3 %. Cela montre bien, si besoin était, que les Québécois accordent plus d'importance à la

politique québécoise qu'à la politique canadienne. Pourtant, plusieurs décisions fondamentales prises par l'Assemblée nationale sont systématiquement rejetées par la Chambre des communes.

Ceci est d'autant plus grave que le poids du Québec au sein de la Chambre des communes ne cesse de diminuer. Alors que le poids du Québec en termes de sièges représentait 31 % de la Chambre des communes en 1900, il ne sera plus que de 15 % en 2050<sup>20</sup>, soit une diminution de moitié. Si en plus les citoyens décident de ne plus aller voter aux élections canadiennes, on peut imaginer ce qu'il en sera de la force du Québec au sein du Canada.

### **Le double déficit démocratique des Québécois**

Cette lassitude serait en grande partie attribuable au déficit démocratique que la population ressent, par rapport au processus de prise de décision. Les Québécoises et les Québécois sont à cet égard très mal servis. Lorsqu'ils votent aux élections québécoises, c'est pour désigner quels représentants prendront des décisions pour eux eu égard à la santé, l'éducation, les programmes sociaux et, plus généralement, quant à l'avenir de la nation québécoise. Mais peu importe leur vote et ce que voudra l'Assemblée nationale, le gouvernement du Canada peut toujours refuser d'acquiescer à leurs souhaits.

Les citoyens québécois, comme les Canadiens, n'ont pratiquement pas d'espace démocratique leur permettant de se prononcer sur la pauvreté dans le monde, sur les conflits internationaux ou sur toute autre question internationale, car les représentants de la population, les parlementaires, ne participent pas à la signature ou la ratification des traités internationaux, l'apanage exclusif du premier ministre du Canada. La capacité des Québécoises et des Québécois à décider de leur propre avenir est donc doublement déficitaire et elle le demeurera tant que le Québec n'aura pas la capacité de décider lui-même de son avenir.

### **Réformer le Canada ?**

Pour mettre fin au déficit démocratique auquel fait face le Québec au sein du Canada, il faudrait modifier de fond en comble l'organisation politique canadienne, de sorte que les décisions prises par l'Assemblée nationale ne soient pas constamment contrecarrées par un gouvernement canadien qui, on l'a vu, manque de légitimité. Pour effectuer de tels changements, une réforme constitutionnelle serait nécessaire, mais une réforme d'une telle ampleur est impossible dans le cadre fédéral canadien, comme l'échec de tentatives de réformes beaucoup plus modestes l'a montré par le passé.

### **La nation comme lieu de solidarités et de démocratie**

C'est dans le cadre de la nation que les populations ont historiquement exercé leurs libertés politiques. Le cadre national offre encore à notre époque un cadre privilégié pour la délibération, la discussion et les débats. Il permet un équilibre entre la démocratie représentative et la démocratie participative. Il faut certes s'ouvrir à la

20. Selon les projections démographiques actuelles.

possibilité d'élargir nos espaces de débats par-delà l'espace national, mais il ne faut pas que cela se fasse aux dépens des lieux de délibération privilégiés au niveau de la nation.

La solidarité nationale permet la concertation et la synergie des partenaires socio-économiques. Elle permet une complicité, une solidarité, un arrimage des intérêts des travailleurs, institutions, entreprises et gouvernements. Bref, elle a un impact bénéfique sur le développement économique. Ce faisant, elle permet la création de la richesse, qui est une condition essentielle pour sa redistribution aux plus démunis. Elle est, en ce sens, un instrument dans notre lutte pour plus de démocratie sociale.

La démocratie n'est bien vivante que si les citoyens exercent pleinement leurs devoirs et leurs droits démocratiques. Et les citoyens exerceront leurs droits et devoirs d'autant plus qu'ils sentiront que leurs décisions collectives sont appliquées. Si, comme c'est trop souvent le cas au Canada, les choix de la nation québécoise se butent à un refus sans appel, il ne faudra pas s'étonner de voir les citoyens délaisser encore plus massivement le processus politique canadien.

#### **Pour envisager l'avenir autrement**

Pour envisager l'avenir autrement, un avenir où les Québécoises et les Québécois pourront véritablement décider, ensemble, de leur avenir collectif, le Québec doit se doter de la capacité de faire des lois, d'investir ses impôts selon les valeurs et les intérêts de la nation québécoise et de la capacité de promouvoir et défendre les valeurs et les intérêts de la nation québécoise au sein des forums internationaux.

**CELA S'APPELLE LA SOUVERAINETÉ.**





## **Conclusion : la souveraineté, pour envisager l'avenir autrement**



Ces textes démontrent, à partir des batailles que le Bloc québécois mènent à Ottawa, d'abord les coûts du fédéralisme canadien pour les Québécoises et les Québécois, mais surtout les avantages que nous apportera la souveraineté du Québec. Cette démonstration doit être reprise constamment en fonction de l'environnement dans lequel la société québécoise évolue. Elle doit être le fait non seulement des partis politiques mais aussi de l'ensemble du mouvement souverainiste. Les groupes de la société civile doivent reprendre la réflexion sur la souveraineté et les coûts du fédéralisme à partir de leur point de vue, comme ils l'ont fait dans le cadre des « Partenaires pour la souveraineté » lors du référendum de 1995.

Comme l'implication consciente et responsable des citoyennes et des citoyens dans le débat politique, la souveraineté de la nation québécoise est une condition essentielle pour l'avancement de la démocratie. C'est un élément incontournable de notre projet de société parce que la nation demeure, malgré la mondialisation et encore plus à cause d'elle, l'espace privilégié des débats d'où peut émerger tout projet démocratique.

Cette contribution d'élus du Bloc québécois veut rappeler aux Québécoises et aux Québécois ce qui est en jeu et revenir aux raisons mêmes qui motivent l'urgence de la souveraineté. Depuis les 40 dernières années, deux arguments majeurs ont constitué les assises du discours souverainiste : la promotion de notre langue publique commune, le français, et le rapatriement de tous les leviers de l'État au Québec. Ces arguments demeurent d'une actualité brûlante. Par exemple, la lutte pour la reconnaissance du français n'est plus seulement une question d'identité nationale, mais est devenue un enjeu pour le respect et la protection de la diversité culturelle dans un contexte où la mondialisation tend à faire de la culture une marchandise comme les autres.

Mais il y a plus. Nous assistons depuis quelques années à une offensive sans précédent du gouvernement du Canada pour imposer une identité nationale canadienne « *from coast to coast* » qui nie l'existence de la nation et de l'identité québécoises. Notre épanouissement national (Être, Exister) ne peut se réaliser qu'en assumant notre pleine souveraineté. Le Québec veut contrer le déséquilibre fiscal qui prive la société québécoise des outils dont elle a besoin pour se développer. Le développement du Québec (Avancer, Progresser, Construire) nécessite en effet la récupération de la totalité des impôts et de la capacité de faire ses lois pour être en mesure de rencontrer ses propres objectifs sociaux, environnementaux et culturels (Avancer, Progresser, Respirer).

Les Québécoises et les Québécois veulent que les intérêts du Québec soient directement défendus dans les forums internationaux et les organisations supranationales. Ils ne peuvent se fier aux représentants fédéraux qui défendent exclusivement les intérêts et les valeurs de la nation canadienne. L'exemple des reculs du gouvernement fédéral concernant la ratification de l'Accord de Kyoto, parce que cela irait à l'encontre des intérêts de l'Alberta et de l'Ontario, est révélateur. Le modèle québécois et tout ce qui est au cœur de notre vie démocratique est constamment mis en péril par notre absence dans les lieux de décisions internationaux. Il faut que la nation québécoise puisse ajouter sa voix et son action aux efforts pour favoriser la paix, la solidarité et la coopération entre les pays. Ces responsabilités (Agir, Décider) nécessitent que la nation québécoise soit souveraine et en interaction directe avec les autres pays et la communauté internationale.

La souveraineté du Québec, c'est notre réponse aux défis qui confrontent la nation québécoise aujourd'hui et demain. L'aspiration à la souveraineté n'est pas fondée que sur les déceptions et les échecs du fédéralisme canadien. La souveraineté est d'abord et surtout une nécessité, pour une nation qui a la conviction profonde et durable qu'il est possible d'envisager l'avenir autrement.